

Comité du commerce et de l'environnement

RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 2 JUIN 2022

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Comité du commerce et de l'environnement s'est réuni le 2 juin 2022 (session ordinaire du CCE), sous la présidence de S.E. M. Simon Manley (Royaume-Uni). Le Comité a adopté l'aérogramme figurant dans le document [WTO/AIR/CTE/18](#) du 13 avril 2022. Le rapport de la réunion précédente du CCE, tenue le 2 février 2022, est reproduit dans le document [WT/CTE/M/74](#).

Table des matières

1 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS, PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA – POINT 6 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE	4
1.1 Pacte vert de l'Union européenne (UE)	4
1.2 Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF)	12
1.3 Économie circulaire et pollution par les plastiques.....	13
1.3.1 Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable.....	13
1.3.2 Exposé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la résolution de l'UNEA-5 relative aux négociations en vue d'un accord mondial sur les plastiques	14
1.4 Autres.....	18
1.4.1 Exposé des États-Unis sur leur document de travail relatif aux changements climatiques et à l'économie circulaire.....	18
1.4.2 Renseignements actualisés du Royaume-Uni sur les activités visant à rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables	22
2 ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA	23
2.1 Vue d'ensemble par le Secrétariat de l'OMC des préparatifs de l'Examen global de l'Aide pour le commerce (27-29 juillet 2022)	23
2.2 Exposé du Secrétariat de l'OMC sur la série en cours de webinaires organisés conjointement avec la Banque mondiale mettant l'accent sur la dimension développement des liens entre le commerce et les changements climatiques	26
2.3 Exposé du Centre Réseau des technologies climatiques (CRTC) de l'ONU sur sa contribution au transfert des technologies climatiques	26

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

2.4 Exposé du Secrétariat de l'OMC sur les activités récentes en rapport avec le dix-neuvième examen annuel de la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui concerne les incitations au transfert de technologie vers les PMA	29
3 ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX (AEM) – POINTS 1 ET 5 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE.....	30
3.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.....	30
3.1.1 Renseignements actualisés du Royaume-Uni concernant l'année de la présidence de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties.....	30
3.1.2 Renseignements actualisés de l'Égypte concernant les préparatifs de la vingt-septième session de la Conférence des Parties	32
3.1.3 Exposé du représentant du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur les vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence des Parties	33
3.1.4 Renseignements actualisés sur les négociations relatives à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS)	35
3.2 Convention sur la diversité biologique (CBD).....	35
3.2.1 Renseignements actualisés communiqués par le Secrétariat de l'OMC sur les réunions et activités récentes	35
3.2.2 Présentation du Royaume-Uni sur "la Biodiversité et la positivité de la nature"	38
3.2.3 Présentation du Portugal sur la conférence des Nations Unies sur les océans prévue en juin 2022.....	40
4 SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES	41
4.1 Présentation d'informations actualisées sur les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD).....	41
4.2 Douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12).....	45
5 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES (POINT 10)	46
5.1 Communication d'informations par la Thaïlande sur le Sommet 2022 de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)	46
5.2 Renseignements actualisés communiqués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).....	48
6 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION	49

ACRONYMES

Accord OTC	Accord relatif aux obstacles techniques au commerce
Accord SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
ACCTS	Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité
ACV	Analyse du cycle de vie
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
APC	Aide pour le commerce
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
BBI	Initiative Bio-Bridge
BCG	Bioéconomie, économie circulaire et économie verte
CCE	Comité du commerce et l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contributions déterminées au niveau national
C&M	Commerce et marchés
CIN	Comité intergouvernemental de négociation
CM	Conférence ministérielle
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COP	Conférence des Parties
CTCN	Centre et réseau des technologies climatiques
FACT	Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base
FEM	Forum économique mondial
FMI	Fonds monétaire international
FCV	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GTCNL	Groupe de travail à composition non limitée
IDP	Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable
IRENA	Agence internationale pour les énergies renouvelables
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
MCLC	Mesure climatique liée au commerce
McPC	Mesure concernant les plastiques et liée au commerce
MoCA	Ministérielle sur l'action climatique
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MQC	Ministres chargés des questions commerciales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OSCA	Organe subsidiaire chargé de l'application
OSCASTT	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
PAEC	Plan d'action en faveur de l'économie circulaire
PEID	Petits États insulaires en développement à l'économie vulnérable
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
REPD	Règlement sur l'écoconception pour des produits durables
RSCF	Réforme des subventions aux combustibles fossiles
RTD	Règlement relatif aux transferts de déchets
SCEQE	Système d'échange de quotas d'émissions
SCF	Subventions aux combustibles fossiles
S&E	Suivi et évaluation
TESSD	Discussions structurées sur le commerce et la durabilité de l'environnement
UNEA	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

1 MESURES ENVIRONNEMENTALES ET ACCÈS AUX MARCHÉS, PARAGRAPHE 32 I) DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA – POINT 6 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

"[E]ffet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement."

1.1 Pacte vert de l'Union européenne (UE)

1.1. La représentante de l'Union européenne (UE) a condamné la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Cet acte hostile de la Fédération de Russie était une violation flagrante du droit international et de l'ordre international fondé sur des règles, et ses effets s'étaient propagés bien au-delà des frontières de l'Ukraine. L'intervenante a fait observer que l'Union européenne était profondément préoccupée par les conséquences mondiales de cette agression en matière de commerce, de sécurité alimentaire et d'environnement. Il en résultait des dommages considérables, de la pollution et des atteintes à la biodiversité, ce qui intensifiait la triple crise planétaire du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité. L'Union européenne avait donc adopté son sixième train de sanctions à l'encontre de la Russie. Elle l'exhortait à mettre immédiatement fin à ses attaques indiscriminées contre des civils et des infrastructures civiles, et à retirer immédiatement et sans condition ses troupes et ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

1.2. La représentante de l'Union européenne a donné des renseignements actualisés sur les aspects liés au commerce du Pacte vert pour l'Europe. L'Union européenne continuait de mettre en œuvre le Pacte vert pour l'Europe, qui était un plan global visant à préparer l'économie et la société à un avenir neutre sur le plan climatique. Le 30 mars 2022, la Commission avait adopté un paquet de mesures pour faire des produits durables la norme dans l'Union européenne. Ces mesures contribueraient à atteindre les objectifs environnementaux et climatiques de l'UE, en doublant le taux de circularité des matières utilisées et en atteignant les cibles fixées en matière d'efficacité énergétique d'ici à 2030. Le 17 novembre, l'Union européenne a proposé de réviser le règlement relatif aux transferts de déchets en suggérant des règles plus fermes sur les exportations de déchets, un système plus efficace de circulation des déchets et des mesures contre le trafic de déchets.

1.3. Dans le cadre du Plan d'action de 2020 en faveur de l'économie circulaire (PAEC), plusieurs autres initiatives en rapport avec le commerce ont été planifiées plus tard en 2022, y compris une proposition législative visant à étayer les demandes écologiques des entreprises, un examen des prescriptions relatives aux emballages et aux déchets d'emballage dans l'UE, un nouveau cadre d'action sur les plastiques biosourcés, biodégradables et compostables, et des mesures destinées à réduire les incidences environnementales de la pollution liée aux microplastiques.

1.4. La Commission européenne avait adopté une série de propositions visant à mettre en œuvre une partie de son plan d'action à la fin mars 2022. Au cœur de ces propositions figuraient le Règlement sur l'écoconception pour des produits durables, élaboré en lien avec d'autres règlements afin d'améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des produits durables, ainsi que des propositions visant à améliorer le Règlement relatif aux produits de construction et la stratégie de l'UE pour des textiles durables et circulaires.

1.5. En dépit des innombrables efforts déployés au niveau mondial dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux (AEM), du programme d'ODD et de la législation en vigueur de l'UE, l'extraction mondiale de matières avait triplé depuis 1970 et la tendance restait à la hausse. Plus de 90% de la perte de biodiversité et du stress hydrique était liée à l'extraction et à la transformation des ressources. La production de déchets devait augmenter de 70% d'ici à 2050. L'Union européenne avait établi des liens clairs entre la consommation et certaines de ces incidences. Elle comptait moins de 10% de la population mondiale mais les incidences liées à sa consommation approchaient voire dépassaient les limites fixées du point de vue du changement climatique, des matières particulières, de l'utilisation des sols et des ressources minérales.

1.6. La Directive sur l'écoconception réglementait les règles relatives à la performance et à la conception des produits avant qu'ils puissent être mis en vente sur les marchés européens. Cette

directive était entrée en vigueur depuis plusieurs années et fonctionnait bien. La proposition consistait à partir de la directive existante sur l'écoconception pour bâtir une législation-cadre. Selon des estimations approximatives, le délai nécessaire pour adopter la législation serait entre 18 mois et 2 ans et demi. Le Règlement sur l'écoconception pour des produits durables prolongerait l'approche sur laquelle reposait la directive en vigueur sur l'écoconception et dépasserait le seul champ des produits liés aux énergies pour s'élargir à d'autres produits. La plupart des règles étaient propres à un produit, ce qui signifiait qu'il existait une mesure légale par groupe de produits. D'autre part, les renseignements figurant sur les produits faisaient l'objet d'une attention accrue. Parmi les principaux aspects couverts par le Règlement sur l'écoconception pour des produits durables, le règlement en question aborderait les suivants: durabilité, fiabilité, réutilisabilité, possibilité de valorisation, économies d'énergie ou efficacité énergétique, utilisation et utilisation efficace des ressources, teneur en matières recyclées, possibilité de remanufacturation et de recyclage et incidences environnementales, y compris empreinte carbone et environnementale, entre autres. Une fois que le Règlement sur l'écoconception pour des produits durables aurait été négocié et adopté par le Parlement européen, la Commission européenne élaborerait et présenterait des propositions individuelles fondées sur une évaluation approfondie de l'impact et sur une consultation publique ouverte à tous, y compris aux partenaires internationaux de l'UE. Le processus serait transparent et fondé sur des données scientifiques et des normes internationales afin d'accroître la prévisibilité pour les opérateurs économiques. Cette législation était innovante parce qu'elle introduisait le dispositif dit de passeport numérique des produits (PNP) qui permettrait la collecte structurée des données relatives aux produits au moyen d'un identifiant unique reposant sur un système décentralisé conçu pour respecter la sécurité de l'activité économique. Les données seraient fondées sur le besoin d'en connaître et concerneraient pour l'essentiel des questions liées à la durabilité des produits, à leurs incidences environnementales, à la circularité, aux substances préoccupantes et autres. Le Règlement sur l'écoconception pour des produits durables devait contribuer à atteindre les objectifs environnementaux de l'UE et les ODD, et cibler les incidences environnementales liées aux produits. Il devait également procurer des avantages aux consommateurs grâce à l'amélioration de la performance et de la durée de vie des produits. La consultation du public avait démontré qu'il existait une forte demande de la part des acteurs de la chaîne d'approvisionnement en faveur de mesures qui permettraient de réduire les coûts des matières, de les aider à obtenir des avantages en matière de réputation et d'accroître la transparence dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement.

1.7. Les nouvelles règles de l'UE sur le traitement des transferts de déchets constituaient un autre résultat livrable du Pacte vert de l'UE. Le point de départ de ces règles était un Règlement de 2006 concernant le transfert de déchets, dont l'objectif principal était de mettre en œuvre les engagements internationaux en matière de transferts de déchets au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, ainsi que de la décision de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les transferts de déchets. Le règlement visait à établir une procédure de contrôle des transferts de déchets qui reposait entre autres choses sur les caractéristiques du déchet, les pays de destination et l'opération de traitement final du déchet en question. Trois principaux types de procédures étaient prévus, dont: i) une prescription d'information générale pour les déchets inscrits sur la "liste verte" et destinés à être récupérés (déchets non dangereux, en papier et en métal par exemple); ii) une procédure de notification et de consentement préalables par écrit pour les déchets dangereux et problématiques, ainsi que les déchets destinés aux décharges; iii) interdiction d'exporter des déchets dangereux hors de l'OCDE ou des déchets destinés aux décharges hors de l'AELE.

1.8. L'Union européenne exportait environ 33 millions de tonnes de déchets chaque année, pour une valeur de quelque 13 milliards d'euros, tandis que ses importations s'élevaient à 16 millions de tonnes pour 13,5 milliards d'euros. Environ 70 millions de tonnes de déchets étaient expédiés au sein de l'Union européenne chaque année. Les flux de déchets les plus souvent commercialisés concernaient les métaux ferreux et les métaux non ferreux, le papier, le plastique, les produits textiles et le verre dans une moindre mesure. Les exportations de déchets de l'Union européenne vers des pays tiers avaient connu une très forte augmentation. Les exportations de déchets de l'Union européenne étaient passées de 20 millions de tonnes en 2004 à 33 millions de tonnes en 2020; quant aux importations, les volumes étaient restés assez stables, à 15 millions de tonnes environ.

1.9. Trois principales difficultés liées à la mise en œuvre du règlement avaient été identifiées. Tout d'abord, s'agissant des transferts au sein de l'Union européenne, le Règlement était trop astreignant pour les transferts de déchets destinés au recyclage et ne favorisait pas la transition vers des

modèles d'économie circulaire. Ensuite, l'exportation des déchets entraînait plusieurs incidences négatives sur l'environnement et la santé publique dans les pays de destination, d'où un risque en matière de réputation pour l'UE. Le troisième problème était lié aux transferts illégaux de déchets, une question également importante au sein de l'Union européenne.

1.10. Le Pacte vert de l'UE et le Plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire contenaient des recommandations explicites visant à relancer le règlement en vigueur pour faire en sorte que l'Union européenne ne transfère pas ses problèmes de déchets à des pays tiers et pour faciliter les transferts de déchets destinés à la réutilisation et au recyclage dans l'Union européenne.

1.11. Les propositions contenaient plusieurs mesures liées aux exportations hors de l'Union européenne. Tout d'abord, s'agissant des exportations vers des pays non membres de l'OCDE, ne seraient autorisées que les exportations vers des pays qui avaient notifié la Commission de leur souhait d'importer des déchets de l'UE et de leur capacité à les gérer de manière durable. Ces pays devraient apporter la preuve qu'ils s'étaient dotés de la législation et des systèmes de contrôle nécessaires pour gérer les déchets d'une manière qui soit respectueuse de l'environnement. La Commission le vérifierait et inscrirait les pays en question sur une liste de pays autorisés à importer ces déchets. Ensuite, s'agissant des exportations vers des pays membres de l'OCDE, les mesures proposées prévoyaient notamment le suivi des exportations de déchets et le lancement d'une procédure spécifique à l'intention d'un pays de l'OCDE afin d'atténuer les problèmes environnementaux susceptibles de découler de ces exportations. Une autre mesure proposée concernait les obligations spécifiques faites aux entreprises de l'UE qui exportaient des déchets hors de l'Union européenne. Conformément à cette mesure, les entreprises exportatrices de l'UE devraient établir des mécanismes d'audit par des tierces parties pour s'assurer que les installations de traitement de leurs déchets les géraient d'une manière qui soit respectueuse de l'environnement. La quatrième mesure proposée, qui visait à établir des critères contraignants spécifiques pour différencier entre les produits usagés et les déchets destinés à des flux de déchets spécifiques soulevait des difficultés particulières du point de vue de l'exportation. Les règles de l'UE relatives au transfert de déchets n'étaient pas encore en vigueur et étaient en cours de négociation dans les institutions européennes. L'Union européenne espérait que ces négociations pourraient s'achever avant la fin 2023, suite à quoi s'ouvrirait une période de transition de trois ans avant l'entrée en vigueur des règles.

1.12. Le représentant de l'Australie a déclaré que son pays condamnait dans les termes les plus fermes l'invasion non provoquée, injuste et illégale de l'Ukraine par la Russie. Cette invasion était une violation flagrante du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies. L'Australie soutenait résolument la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Sa délégation demandait à la Russie de retirer immédiatement ses forces du territoire ukrainien, conformément à la décision juridiquement contraignante de la Cour internationale de justice du 16 mars. S'agissant de l'exposé sur le Pacte vert de l'UE, l'Australie remerciait l'Union européenne de ses efforts en cours et de son engagement en faveur de la transparence ainsi que de ses éclairages au Comité sur ses efforts pour répondre à des questions importantes concernant le lien entre le commerce et l'environnement. L'Australie attendait avec intérêt de poursuivre le dialogue avec l'Union européenne sur son Pacte vert pour l'Europe.

1.13. Le représentant des États-Unis a réaffirmé la position de sa délégation concernant les actions de la Russie et a renvoyé les délégations à la Déclaration conjointe sur l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie avec le soutien du Bélarus², qui condamnait les actions de la Russie en tant que violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux de la paix et de la sécurité internationales. Les actions de la Russie sapient le système fondé sur des règles et les États-Unis réaffirmaient leur soutien à l'Ukraine dans cette période difficile.

1.14. Ensuite, le représentant des États-Unis a remercié l'Union européenne pour son exposé sur les initiatives du Pacte vert liées au commerce. Il a encouragé l'Union européenne à continuer de consulter les Membres dans un esprit de transparence et à réduire autant que possible les perturbations pour le commerce. Les États-Unis accueilleraient favorablement tout renseignement supplémentaire et détaillé, ainsi qu'un engagement résolu de l'Union européenne, au sujet de ces initiatives liées au commerce, à éviter les perturbations et les restrictions du commerce. Leur délégation souhaitait mieux comprendre le lien qu'auraient plusieurs des initiatives prévues dans le cadre du Pacte vert avec le commerce transatlantique afin d'éviter toute potentielle perturbation

² Voir document [WT/GC/244](#).

imprévue. Les États-Unis restaient préoccupés, par exemple, par le fait que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pénaliserait de manière non nécessaire les marchandises qui étaient produites dans des pays où le carbone ne faisait pas l'objet d'un prix explicite, quelle que soit l'intensité des émissions connexes. La délégation des États-Unis espérait que l'Union européenne envisagerait des approches non fondées sur le prix afin que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières n'entraîne pas de conflits commerciaux ou de perturbations du commerce transatlantique. Les États-Unis craignaient que les propositions de révision du Règlement européen relatif aux transferts de déchets se traduisent par une charge induite pour le commerce international, parmi les membres de l'OCDE comme parmi les pays non membres. Le projet actuel de libellé semblait limiter les exportations et appliquer aux exportations de ferraille autorisées par l'UE un traitement plus strict qu'aux transferts internes. Un accès fiable aux matières recyclables était indispensable pour atteindre les objectifs fixés en matière d'économie circulaire et de décarbonation, en particulier dans le secteur de l'acier, et le libellé de la proposition de l'UE était susceptible de restreindre le commerce international de ces produits essentiels à bas carbone. Une restriction à l'exportation des débris ferreux de l'UE créerait une distorsion mondiale qui, entre autres choses, entraverait l'accès des producteurs d'acier des États-Unis et d'autres pays à des produits à bas carbone et de haute qualité. Les États-Unis remerciaient l'Union européenne d'avoir notifié ses propositions de révision au Comité OTC. Ils prévoyaient de présenter une réponse à la notification et souhaitaient comprendre comment l'Union européenne prévoyait de tenir compte des réponses des Membres de l'OMC.

1.15. La représentante de l'Argentine a insisté sur le fait que l'ordre du jour du CCE devait continuer de correspondre au mandat convenu pour ses travaux, à savoir l'analyse des effets des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, en particulier pour les pays en développement. Il fallait veiller à ce que les mesures et les mécanismes environnementaux, comme les mécanismes de certification et d'étiquetage, soient compatibles avec les règles de l'OMC et qu'ils ne constituent pas un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée du commerce international. Les mesures devaient être dûment fondées sur des preuves scientifiques et tenir compte des capacités et des besoins des pays en développement. Les initiatives devaient être conçues de manière inclusive par un processus de consultation de l'ensemble des parties intéressées et susceptibles d'être concernées, en évitant la mise en œuvre unilatérale sans efforts multilatéraux. Il fallait également faire en sorte d'éviter la multiplication des prescriptions relatives à la certification sur différents marchés, car il en résulterait une hausse des coûts, en particulier pour les pays en développement et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). La délégation argentine remerciait l'Union européenne des renseignements actualisés qu'elle avait fournis sur les aspects pertinents du Pacte vert pour l'Europe. L'intervenante a réitéré que certaines des mesures suscitaient des préoccupations parmi les Membres. La lutte contre le changement climatique était un défi mondial et les mesures visant à le combattre devaient tenir compte des engagements internationaux et ne pas restreindre le commerce international plus qu'il n'était nécessaire, ni constituer une restriction déguisée au commerce international. L'intention qu'avait l'UE d'imposer le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, sans tenir compte du principe de responsabilités communes mais différenciées, était préoccupante. L'Argentine appelait l'attention de l'UE sur le fait qu'il était important de ne pas prendre de mesures unilatérales sans le soutien juridique requis. Sa délégation suivrait étroitement l'évolution de cette initiative et attendait avec intérêt de recevoir des renseignements détaillés sur sa conception finale, la méthodologie qui serait utilisée pour calculer le carbone, les secteurs visés ainsi que la portée éventuelle du mécanisme.

1.16. La représentante de la Norvège s'est jointe aux précédents intervenants pour condamner l'attaque de la Russie contre son voisin, l'Ukraine. Cette attaque était injustifiée, non provoquée et irresponsable – une violation manifeste du droit international. L'intervenante a réaffirmé le soutien sans faille de la Norvège à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Sa délégation remerciait l'Union européenne pour les renseignements utiles qui avaient été fournis sur le Pacte vert pour l'Europe. La Norvège appréciait les efforts constants qui étaient consentis pour tenir le Comité informé, conformément au principe de transparence.

1.17. La représentante du Costa Rica s'est jointe à d'autres délégations pour faire part de son soutien et de sa solidarité avec le peuple ukrainien face à l'agression injustifiée de la Russie. La guerre ne faisait jamais de vainqueurs. La tragédie humaine que subissaient des millions de familles était impensable pour un pays comme le Costa Rica, une démocratie sans armée et ancrée dans une tradition pacifiste. L'impact environnemental de cette guerre était très préoccupant car la contamination des sols, de l'eau et de l'air aurait des conséquences à long terme qui affecteraient la vie humaine et animale ainsi que les cultures et les récoltes. L'impact sur le commerce mondial était

évident et, par conséquent, l'OMC devait s'en saisir. Le Costa Rica était un fervent partisan du multilatéralisme et d'une architecture internationale au service de la paix, de la sécurité, du développement durable et de la protection des droits de l'homme. Le commerce pouvait et devait contribuer à la stabilité et à la paix entre les nations. La délégation du Costa Rica appelait au dialogue et à la cessation des hostilités, dans le respect de la règle de droit. Le Costa Rica remerciait l'Union européenne de son exposé, en faisant observer qu'il restait intéressé à approfondir sa compréhension des différents éléments dont se composait le Pacte vert pour l'Europe ainsi que des effets possibles qu'il aurait sur les producteurs et les exportateurs. Le Costa Rica attendait avec intérêt de poursuivre les échanges à l'OMC et au niveau bilatéral.

1.18. Le représentant de l'Inde a déclaré que sa délégation avait soulevé des préoccupations concernant les règles proposées au titre du Pacte vert de l'UE dans plusieurs instances de l'OMC. Les politiques en matière de commerce et de durabilité devaient créer une économie verte mondiale qui soit juste et inclusive, dans laquelle tous les pays – développés et en développement – avaient des possibilités égales et concurrentielles de fournir des marchandises et des services. Les politiques en matière de commerce et de durabilité devaient éviter d'instaurer une économie à deux vitesses où les pays développés disposaient des ressources et des capacités nécessaires pour assurer leur transition vers une économie verte tandis que le reste du monde était maintenu dans une économie brune. Le monde s'unissait comme il ne l'avait jamais fait pour répondre aux défis de l'environnement et du changement climatique. La COP26 de Glasgow et, plus récemment, le Sommet du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi en avaient apporté la preuve. À Glasgow, le monde avait maintenu à sa portée l'objectif de limitation du réchauffement mondial à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Le Premier Ministre de l'Inde avait annoncé les plans de neutralité carbone de l'Inde d'ici à 2070, présenté le programme en 5 points intitulé Panchamrit, qui contenait près de 2 030 engagements à court terme, et souligné l'importance de l'acronyme LIFE – Lifestyle for Environment (Modes de vie pour l'environnement). À Nairobi, les membres du PNUE avaient adopté une résolution pionnière qui ouvrait les négociations relatives à un instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique.

1.19. Les principes du droit international de l'environnement devaient être pleinement respectés dans les mesures proposées au titre du droit international commercial. Les Membres de l'OMC devaient s'attaquer aux problèmes environnementaux transfrontières en se fondant sur la coopération internationale. L'Inde continuait d'étudier les diverses dispositions du Pacte vert pour l'Europe et du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Ces mesures portaient atteinte aux droits des Membres d'élaborer des politiques souveraines. En outre, les mesures proposées bafouaient les principes fondamentaux du droit international de l'environnement, en l'espèce le principe relatif aux responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives. L'Inde demeurait opposée à une telle externalisation des lois nationales et continuait d'analyser le fond des législations proposées. Elle attendait avec intérêt de dialoguer avec l'Union européenne au niveau bilatéral afin de comprendre les détails des mesures présentées et leurs incidences sur le commerce.

1.20. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que l'examen des questions liées aux préoccupations relatives à la sécurité mondiale ou régionale, à l'application de la Charte des Nations Unies et à la conformité ne relevait pas du mandat du CCE ni de celui de l'OMC. Sa délégation priait instamment le Président du CCE de modérer la discussion en conséquence et de ne pas autoriser les interventions de délégations qui négligeaient cette considération. L'intervenant a fait observer que la situation en Ukraine avait des incidences environnementales en raison des mesures unilatérales qui avaient été prises. Les prix des combustibles fossiles avaient explosé. En théorie, cela aurait dû se traduire par une baisse de la consommation, ce qui pourrait aussi avoir des conséquences environnementales positives. Il y avait également eu des effets sur le niveau des prix mondiaux dans toutes les catégories de marchandises. Quant à la présentation du Pacte vert pour l'Europe, la délégation russe soutenait les délégations qui voyaient dans le CCE un outil pouvant aider à éviter les mesures commerciales protectionnistes et à veiller au respect des obligations faites dans le cadre de l'OMC. Toute mesure environnementale que les Membres envisageaient d'adopter devait être expliquée et examinée de manière approfondie lors des réunions et par correspondance au sein de l'organe spécialisé de l'OMC. La délégation russe saluait les efforts des Membres pour contribuer à cette mission du CCE. Quant aux éléments plus spécifiques du Pacte vert pour l'Europe, la Fédération de Russie s'associait aux préoccupations soulevées par plusieurs délégations et réitérait la déclaration qu'elle avait faite au Conseil du commerce des marchandises concernant les initiatives envisagées dans le Pacte vert de l'UE.

1.21. Le représentant de la Suisse s'est associé à d'autres Membres pour condamner l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine dans les termes les plus fermes et a demandé à la Russie d'engager immédiatement une désescalade de la situation, de cesser toutes les hostilités et de retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. Il s'agissait d'une violation grave du droit international. L'action de la Russie bafouait la prohibition de l'usage de la force ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine telles qu'elles étaient inscrites dans le marbre du droit international. L'agression à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine représentait un risque massif pour la sécurité du continent dans son ensemble, ce qui préoccupait gravement la Suisse. La délégation suisse demandait également à tous les acteurs de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire. S'agissant du Pacte vert pour l'Europe, l'intervenant a remercié l'Union européenne de sa présentation. La Suisse suivait la proposition de l'Union européenne avec grand intérêt et cette contribution était très utile pour ses consultations internes en cours.

1.22. Le représentant du Brésil a dit que l'Union européenne n'était pas seulement un partenaire commercial majeur pour le Brésil mais aussi un Membre avec lequel il partageait le même point de vue sur l'importance et l'avenir de l'OMC. Le Brésil soutenait l'adoption de politiques visant à atteindre des objectifs environnementaux légitimes mais était préoccupé par l'adoption de mesures unilatérales qui entraînaient des conséquences négatives non nécessaires sur le commerce international. Le Pacte vert pour l'Europe devait être compatible avec les règles fondamentales de l'OMC mais aussi avec les principes fondamentaux du droit international de l'environnement. Dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) comme dans l'Accord de Paris, l'UE était convenue de tenir compte des responsabilités historiques et des capacités respectives et de ne pas imposer ses normes à d'autres pays. Alors que ces principes fondamentaux avaient été au cœur du cadre environnemental au cours des 50 années précédentes, l'Union européenne s'était systématiquement attelée à minimiser toute référence à ses responsabilités. L'affirmation selon laquelle le Pacte vert pour l'Europe et ses mesures subséquentes permettraient de réaliser un programme ambitieux devait donc être accueillie avec quelques réserves.

1.23. Tout d'abord, les contributions historiques signifiaient que les pays qui s'étaient industrialisés les premiers devaient endosser une part plus importante du coût de la réduction des émissions. La capacité budgétaire de l'Union européenne à investir dans les technologies et les politiques écologiques résultait en grande partie des activités non durables qu'elle avait exercées dans le monde en développement depuis plus de deux siècles.

1.24. Deuxièmement, l'accès aux financements était un aspect fondamental. Un pays dont la dette dépassait 100% du PIB et qui pouvait emprunter à un coût très faible n'était pas forcément plus ambitieux dans ses investissements et ses politiques qu'un pays ayant un taux d'endettement beaucoup moins élevé par rapport au PIB mais qui rencontrait des difficultés pour financer ses investissements dans les activités durables. Les capacités budgétaires étaient ciblées différemment, et l'Union européenne avait l'obligation morale et juridique de tenir compte du fait que chaque pays devait contribuer selon ses capacités. Dès lors, bien que l'Union européenne essaye de convaincre, dans différentes enceintes, qu'un modèle agricole fondé sur des années de subventions devait être une référence en matière de durabilité, son modèle n'était tout simplement pas reproductible dans les pays en développement aux capacités budgétaires limitées. Il n'était donc pas durable au regard des engagements de l'Union européenne dans le cadre des AEM.

1.25. Troisièmement, si chaque Membre pouvait utiliser les critères les plus avantageux pour lui-même, le Brésil pourrait alors imposer des taxes aux pays qui ne correspondaient pas à son ambition d'aboutir à un réseau électrique reposant à 80% sur les énergies renouvelables, ou il pourrait classer les pays selon le degré de violence et de dégradation environnementale de l'Amazonie lié à leur demande en drogues illégales, en minerais et en bois de construction, et imposer et interdire leurs produits en conséquence. Ce serait une préoccupation légitime et les autres Membres pourraient choisir leurs préoccupations de la même manière. Mais faute de respecter les normes et les principes fondamentaux de l'OMC, le cadre multilatéral serait affaibli encore davantage. En outre, malgré son niveau élevé de revenu par habitant, l'Union européenne ne pouvait pas bouleverser à court ou moyen terme ses sources d'importation d'énergie. Elle devait tenir davantage compte des difficultés que les pays en développement rencontraient pour surmonter leurs problèmes, par exemple réduire la déforestation. Quatrièmement, s'agissant plus particulièrement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, l'Union européenne, bien qu'elle dispose d'un nombre important de délégués, de stagiaires et d'experts en poste dans les capitales, n'avait pas été en mesure de présenter une réponse montrant que l'allocation de quotas gratuits dans le cadre

du SCEQE (système d'échange de quotas d'émissions) en même temps que l'entrée en vigueur du mécanisme d'ajustement serait compatible avec les règles de l'OMC.

1.26. En guise de dernière observation, le Brésil faisait remarquer que de nombreuses parties prenantes avaient demandé aux négociateurs commerciaux de travailler en lien étroit avec les experts de l'environnement. Dans ce contexte, le Brésil était d'avis que la meilleure manière de faire avancer ces discussions était de respecter non seulement les règles de l'OMC mais aussi les concepts, principes et engagements convenus dans d'autres enceintes. Les mesures telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, les prescriptions relatives à la diligence raisonnable, les obstacles non tarifaires s'ajoutant aux prescriptions SPS et l'octroi de plus de 2 000 autorisations d'urgence pour les substances soumises aux limites maximales de résidus (LMR) et d'autres semblaient être le signe d'une tendance très préoccupante selon laquelle l'UE agissait unilatéralement et en opposition manifeste aux principes du système commercial et du système environnemental. Le Brésil était très fier du rôle constructif qu'il avait joué dans les deux systèmes et exhortait l'UE à tenir compte de l'impact systémique de ses agissements unilatéraux.

1.27. Le représentant de l'Indonésie a remercié l'Union européenne des renseignements actualisés qu'elle avait fournis sur les mesures environnementales, qui étaient une source de préoccupation pour de nombreux Membres. L'Indonésie avait suivi le Pacte vert pour l'Europe avec beaucoup d'attention. L'Union européenne était un marché important pour les produits agricoles indonésiens, notamment l'huile de palme, le café ainsi que les produits tirés de racines et leurs dérivés, dont l'accès aux marchés pourrait être fortement affecté par ces politiques. Il était hors de doute que le système commercial multilatéral et l'OMC étaient au cœur de la promotion d'une croissance résiliente, inclusive et durable à l'ère postpandémique. Il était important de maintenir la contribution du système commercial multilatéral au Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 et de soutenir la CCNUCC et l'Accord de Paris. Les Membres utilisaient de plus en plus les instruments de politique commerciale pour poursuivre de nombreux objectifs publics, notamment des objectifs environnementaux et climatiques. Pour rétablir la confiance et bâtir un système commercial multilatéral plus solide, les Membres de l'OMC devaient faire en sorte que le système puisse contribuer aux ODD dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre la faim, de la santé, de l'éducation, de la création d'emplois et de la protection de l'environnement, ainsi que de la réduction des inégalités. L'Indonésie était déterminée à atténuer le changement climatique. Sa délégation soulignait que toute mesure ou politique visant à atteindre des objectifs environnementaux ou climatiques devait éviter de créer des obstacles non nécessaires au commerce. Il était opportun d'envisager des politiques qui favorisaient l'ensemble des ODD sans faire de laissés-pour-compte. L'Indonésie rappelait le préambule de l'Accord de Marrakech, qui disposait que les rapports dans le domaine commercial et économique devaient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel. L'intervenant a souligné que la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques devait s'accompagner du relèvement des niveaux de vie et du revenu réel. Sa délégation faisait part de sa préoccupation concernant le Pacte vert pour l'Europe, au sujet de ces mesures qui étaient susceptibles de menacer les moyens de subsistance de milliers d'agriculteurs et de leur porter préjudice, et qui étaient incompatibles avec le principe de non-discrimination de l'OMC. Il était important de tenir compte des différents niveaux de développement et des responsabilités communes mais différenciées dans les politiques visant à atteindre des objectifs environnementaux et climatiques. Toute mesure devait être fondée sur des preuves scientifiques et des conclusions objectives, sans quoi elle serait arbitraire et pourrait constituer un obstacle non nécessaire au commerce. Enfin, l'Indonésie soulignait que les mesures commerciales visant des objectifs environnementaux et climatiques devaient éviter de créer des obstacles non nécessaires au commerce. Le commerce devait bénéficier à tous et contribuer à la réalisation des ODD. C'est pourquoi les politiques nationales devaient respecter le droit au développement des autres pays.

1.28. Le représentant du Paraguay a réaffirmé que les mesures environnementales ayant une incidence sur le commerce devaient être conformes aux règles multilatérales afin qu'elles ne deviennent pas des obstacles déguisés au commerce, qu'elles devaient tenir compte des responsabilités communes mais différenciées et qu'elles ne devaient pas entraver la capacité des pays en développement à exporter et à se développer. En tant que pays en développement, le Paraguay était préoccupé par les coûts supplémentaires que l'adoption de ces mesures induirait sur ses exportations. Certains pays développés avaient achevé leur industrialisation et atteint leur niveau de développement grâce à des méthodes très polluantes qui avaient contribué au changement climatique mais les pays en développement, quant à eux, y avaient contribué dans une moindre mesure et se trouvaient désormais pénalisés et contraints d'appliquer les mêmes mesures

sans avoir atteint le même niveau de développement. Le Paraguay partageait le point de vue du Brésil selon lequel la meilleure manière de faire avancer les discussions sur le développement durable à l'OMC consistait à respecter l'intégralité des règles de l'OMC mais aussi les concepts, les principes et les engagements convenus dans d'autres enceintes.

1.29. Le représentant de la Chine a encouragé l'Union européenne à renforcer la transparence et à veiller à ce que les mesures contenues dans le Pacte vert pour l'Europe soient compatibles avec les règles de l'OMC et les AEM. Il a noté que sa délégation continuerait de suivre cette question.

1.30. La représentante du Canada s'est jointe à d'autres délégations pour condamner l'invasion injustifiée et non provoquée de l'Ukraine par la Russie. Ces attaques entraînaient des conséquences humanitaires considérables et la mort absurde d'innocents. Ce n'était pas qu'une attaque contre l'Ukraine; c'était une attaque contre le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, ainsi que contre la démocratie, la liberté et les droits humains. Le Canada remerciait l'Union européenne de sa présentation, notant que de tels échanges renforçaient la transparence et approfondissaient le degré de connaissances des Membres. La délégation canadienne encourageait tous les Membres à contribuer à ce type d'exposés pour renforcer les travaux du Comité.

1.31. Le représentant de la Thaïlande a partagé les préoccupations exprimées par d'autres délégations concernant plusieurs mesures contenues dans le Pacte vert pour l'Europe, notamment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui semblait poser problème au regard des règles et des principes internationaux, y compris dans le cadre de l'OMC et de la CCNUCC. Sa délégation remerciait l'Union européenne d'avoir fourni des renseignements actualisés et lui demandait instamment de poursuivre ses échanges avec toutes les parties prenantes et avec tous ses partenaires commerciaux. La Thaïlande exhortait fermement l'Union européenne à poursuivre la mise en œuvre de son programme environnemental en se fondant sur la coopération plutôt que sur la coercition.

1.32. La délégation des Philippines a remercié l'Union européenne de son exposé complet sur les renseignements actualisés liés au Pacte vert pour l'Europe. Les Philippines souhaitaient toujours comprendre le lien qui existerait entre le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (SCEQE), s'agissant en particulier des politiques en vigueur qui visaient à allouer des quotas gratuits. La délégation des Philippines restait préoccupée par la brièveté de la phase de lancement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières avant 2030 et des propositions visant à en élargir le champ. Les Philippines souhaitaient savoir s'il était envisagé d'utiliser les recettes générées par ce mécanisme pour soutenir le financement de l'action climatique internationale.

1.33. La représentante de l'Union européenne a répondu aux questions soulevées par les délégations. S'agissant de la proposition relative aux transferts de déchets, elle a fait observer que l'objectif était de mieux faire en sorte que lorsque les déchets étaient exportés hors de l'Union européenne, ils seraient gérés selon des normes comparables aux siennes. Elle a précisé que la mesure s'appliquerait à tous les déchets, que l'Union s'appuierait sur les efforts internationaux en matière de gestion des déchets et qu'elle se réjouissait de se coordonner avec toutes les parties à la Convention de Bâle. Puis la représentante a fait observer que les mesures visaient à lutter contre la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution en contribuant à une économie plus circulaire ainsi qu'à une production et à une consommation durables. La compatibilité avec les règles de l'OMC était notamment prise en considération lors de leur élaboration. L'Union européenne cherchait à garantir une égalité totale entre le traitement des produits intérieurs et celui des produits importés depuis l'extérieur de l'Union. En outre, la législation était fondée sur des normes convenues sur le plan international, et il était donc aisé pour les partenaires commerciaux de l'UE de s'y conformer. La législation prévoyait des périodes de transition de sorte que les marchés et les partenaires commerciaux de l'UE puissent s'y adapter. Pour garantir la transparence de ces mesures, l'Union européenne les présentait au CCE ainsi que dans le cadre bilatéral de ses accords de libre-échange (ALE). Ces politiques avaient été élaborées sur la base d'une évaluation complète des incidences environnementales, sociales et économiques et de consultations publiques ouvertes.

1.34. En réponse aux questions relatives au SCEQE de l'UE et au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la représentante a fait observer que ce mécanisme était conçu de manière à ne pas pénaliser les exportateurs d'autres pays. Le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE serait

progressivement abandonné au fil de l'entrée en vigueur du mécanisme d'ajustement de telle sorte qu'un mécanisme remplacerait l'autre.

1.35. S'agissant des résultats finaux de la proposition de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, l'Union européenne procéderait à un dernier vote au Parlement européen, à qui reviendrait la décision définitive sur sa position. Le Conseil européen avait adopté sa position le 15 mars. En septembre 2022, il devait négocier le résultat de l'accord avec les législateurs, y compris toutes les mesures qui avaient déjà été présentées au CCE.

1.36. La représentante a noté que des délégations avaient formulé plusieurs observations selon lesquelles l'UE avait bâti son économie en polluant et qu'elle essayait désormais d'imposer ses normes élevées aux pays en développement. La représentante a souligné que l'Union européenne travaillait avec ses partenaires à l'OMC et dans d'autres enceintes multilatérales pour relever les défis mondiaux et que la politique commerciale avait un rôle à jouer pour y parvenir.

1.2 Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF)

1.37. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'est associé à d'autres Membres pour condamner sans équivoque l'attaque non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. Ces actions portaient gravement atteinte aux règles internationales – l'usage de la force pour modifier les frontières était strictement prohibé par le droit international. L'invasion russe avait des conséquences pour la paix, la sécurité et la stabilité économique mondiales. Les efforts consentis pour atteindre les objectifs en matière de commerce et d'environnement étaient indispensables pour tous, mais l'invasion russe continuait de saper profondément la coopération multilatérale dans cette organisation et dans d'autres enceintes.

1.38. S'agissant de ce point à l'ordre du jour, la Nouvelle-Zélande avait fourni au Comité des renseignements actualisés sur la Déclaration ministérielle conjointe relative à la réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF)³ parue en décembre 2021. La Nouvelle-Zélande se réjouissait d'accueillir le Samoa, qui s'était joint aux 46 coauteurs pour demander la rationalisation et l'élimination des subventions inefficaces aux combustibles fossiles et pour s'engager à partager des renseignements et des expériences afin de faire avancer les discussions à l'OMC.

1.39. La Nouvelle-Zélande a informé les délégations qu'un plan de travail de haut niveau faisait l'objet de consultations en cours avec les coauteurs afin d'orienter leurs efforts au cours des mois suivants. Après ces consultations, l'objectif était de diffuser le plan de travail de haut niveau avant la CM12. Les coordonnateurs des trois initiatives en matière de commerce et d'environnement s'emploieraient à fournir aux parties prenantes des renseignements actualisés sur leurs efforts pendant la CM12, afin de maintenir la dynamique et de faire connaître le profil de ces initiatives. Comme l'indiquait la Déclaration ministérielle conjointe, les coauteurs affirmaient que la RSCF devaient tenir pleinement compte des besoins et des conditions spécifiques des pays en développement et réduire autant que possible les potentiels effets négatifs pour leur développement. L'une des principales priorités du plan de travail de haut niveau porterait sur les questions de développement liées à la RSCF et sur les enseignements tirés des efforts de réforme afin de garantir une transition équitable. L'intervenant a réaffirmé qu'il existait des preuves empiriques manifestes en faveur de la nécessité d'agir dans le domaine des subventions aux combustibles fossiles afin d'atteindre les objectifs en matière de changement climatique et de développement durable.

1.40. L'OMC était l'enceinte appropriée pour traduire en mesures concrètes les engagements que les dirigeants mondiaux avaient pris en matière de RSCF à la COP26 et dans les Objectifs de développement durable (ODD). La Nouvelle-Zélande attendait avec intérêt de faire avancer ces travaux dans le cadre de la Déclaration ministérielle conjointe et de contribuer à d'autres processus le cas échéant. L'intervenant a rappelé que la Déclaration ministérielle conjointe restait ouverte à de nouveaux coauteurs et il a encouragé les Membres à la signer.

1.41. La représentante de la Suisse a réaffirmé le soutien de sa délégation à l'objectif de rationaliser et d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles qui favorisaient la consommation inutile. Pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris et dans les ODD, il fallait agir maintenant. Outre qu'elle était un membre du Groupe des Amis de la RSCF, la Suisse était engagée sur cette question

³ Voir document [WT/MIN\(21\)/9/Rev.1](#).

très importante avec la Nouvelle-Zélande et quatre autres Membres de l'OMC dans les négociations relatives à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS), qui visait entre autres choses à instaurer des mesures destinées à éliminer les subventions aux combustibles fossiles qui portaient préjudice à l'environnement. La délégation suisse souhaitait la bienvenue au Samoa en tant que coauteur. L'initiative de la RSCF était essentielle pour atteindre les objectifs climatiques fixés par la communauté internationale. La Suisse remerciait la Nouvelle-Zélande d'avoir lancé le programme de travail en vue de la CM12 et soutenait tout projet futur dans le cadre de cette initiative. Elle soutenait également la participation de parties prenantes dont l'expertise permettrait de faire avancer les travaux. L'intervenante a réaffirmé que l'OMC pouvait jouer un rôle central afin d'identifier l'intérêt commercial spécifique que présentait le débat sur les subventions aux combustibles fossiles dans le cadre du système commercial multilatéral. Sa délégation encourageait tous les autres Membres à se joindre à l'initiative de RSCF.

1.42. La représentante du Venezuela a réaffirmé que sa délégation ne soutenait pas l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'OMC.

1.3 Économie circulaire et pollution par les plastiques

1.3.1 Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable

1.43. Au nom des coordonnateurs⁴, la représentante de l'Équateur a présenté au Comité les travaux du Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable. Depuis la précédente réunion du CCE en février 2022, le Dialogue informel avait tenu des réunions préparatoires et plénières qui avaient donné lieu à de riches débats avec les parties prenantes et d'autres organisations internationales sur les trois axes de travail: i) questions transversales; ii) promotion du commerce pour lutter contre la pollution par les plastiques; iii) réduction de la pollution par les plastiques et économie circulaire des matières plastiques.⁵ Les délégations, les parties prenantes et d'autres représentants d'organisations internationales avaient participé à des discussions pour déterminer comment améliorer la connaissance de l'économie mondiale des matières plastiques, partager les expériences des approches de chacun face à des problèmes communs et approfondir la compréhension des besoins d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités des Membres en développement, en particulier les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID). Les discussions avaient également porté sur le renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales concernées.

1.44. S'agissant des questions transversales, le Dialogue informel identifiait des méthodes permettant d'inclure les considérations relatives aux matières plastiques dans le prochain cycle d'Aide pour le commerce. À cet égard, il avait lancé l'Enquête d'évaluation de l'impact de l'Aide pour le commerce⁶, qui fournirait des éléments sur le fond aux futures discussions dans le cadre du processus d'Aide pour le commerce. Les coordonnateurs et les facilitateurs du Dialogue informel sur les plastiques ont également prévu d'organiser une activité en marge du prochain Examen global de l'Aide pour le commerce en juillet 2022. L'Équateur soulignait que l'approfondissement des échanges du Dialogue informel avec le processus de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) concernant les négociations d'un nouvel instrument de lutte contre la pollution par les plastiques était une autre des priorités de nombreux Membres participant au Dialogue informel.

1.45. L'Équateur a également informé les délégations que le Dialogue informel sur les plastiques avait adressé une communication⁷ à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) qui, entre autres choses, invitait le Secrétariat de l'OMC à renforcer sa coopération avec celui de l'OMD, notamment en ce qui concernait le classement douanier des plastiques et les difficultés de mise en œuvre. Elle contenait aussi un engagement des coauteurs à s'investir activement pour soutenir les efforts déployés à l'OMD afin de mieux identifier les flux de plastiques. Ce soutien pourrait inclure, entre autres choses, l'organisation d'un symposium ou d'ateliers conjoints avec l'OMD et d'autres parties prenantes concernées; l'identification des acteurs pertinents de la chaîne de valeur et des mesures pertinentes concernant les matières plastiques liées au commerce; l'identification des marchandises et des services qui permettraient aux fonctionnaires des douanes d'identifier efficacement les

⁴ Australie, Barbade, Chine, Équateur, Fidji et Maroc.

⁵ Voir document [INF/TE/IDP/W/5](#).

⁶ Voir document [INF/TE/IDP/W/8](#).

⁷ Voir document [INF/TE/IDP/W/6](#).

plastiques; et l'identification de mesures de facilitation de la mise en œuvre des procédures douanières. La représentante a noté que la coopération entre l'OMD et l'OMC pourrait aussi contribuer aux négociations du Comité intergouvernemental de négociation dans le cadre du processus de l'UNEA. Elle a indiqué que des délégations avaient salué l'évaluation des besoins en matière d'Aide pour le commerce, la coopération OMD-OMC et la participation active du Dialogue informel au processus de l'UNEA. De même, les délégations avaient souligné qu'il était important que le Dialogue informel participe à différents processus tels que l'UNEA, la Conférence des Parties (COP) des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la COP de la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Nations Unies sur les océans.

1.46. En ce qui concernait la promotion de la lutte contre la pollution par les plastiques, des travaux approfondis étaient en cours sur les codes du SH et les analyses du cycle de vie (ACV) des produits de substitution des matières plastiques. S'agissant de cet axe de travail, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) avait présenté aux délégations ses travaux sur les produits de substitution comme solution alternative aux matières plastiques ainsi que l'importance de ces domaines pour les pays en développement. L'intervenante a indiqué que le Dialogue informel sur les plastiques, en lien avec la CNUCED, organiserait un atelier exploratoire sur les produits de substitution aux matières plastiques au deuxième trimestre de 2022 afin de faire avancer les discussions sur un ensemble de questions dont, entre autres, les définitions de travail, les critères minimaux des ACV, une liste illustrative des matières de substitution, un exercice d'identification des matières, un code d'identification des codes SH et des mesures liées au commerce permettant de remplacer les produits en plastique à usage unique par des matières durables.

1.47. La représentante a noté que les Membres avaient participé à des discussions fondées sur les renseignements techniques qui avaient été communiqués par différentes parties prenantes au cours des réunions du Dialogue informel. Les Membres et les parties prenantes avaient suggéré que les travaux sur les normes constituent un autre point d'examen par le Dialogue informel ainsi que d'autres questions comme les obstacles non tarifaires, le financement et les transferts de technologie.

1.48. S'agissant des travaux en faveur de la réduction de la pollution plastique et de l'économie circulaire, le Dialogue informel sur les plastiques avait réalisé une enquête pour identifier les mesures des Membres concernant les plastiques liés au commerce.⁸ L'enquête était destinée à améliorer les savoirs collectifs et contenait plusieurs questions sur: i) l'intitulé et la description de la politique ou de la mesure; ii) le type de mesures couvertes (en proposant certaines options); iii) le principal objectif de la politique; iv) l'étape du cycle de vie ou de la chaîne de valeur à laquelle s'appliquait la politique; v) les produits et les services visés; vi) les codes pertinents du SH/de l'ICS; vii) la date d'entrée en vigueur; viii) les difficultés identifiées dans la phase de mise en œuvre. L'enquête était volontaire et elle permettrait d'améliorer la compréhension collective, de dresser une carte des politiques et d'identifier les lacunes et les possibilités offertes.

1.49. L'Équateur a fait observer qu'une autre mesure essentielle pour le Dialogue informel consisterait à contribuer à d'autres processus internationaux d'intérêt commun tels que les négociations de l'UNEA-5 et les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée qui s'était réuni récemment à Dakar. Enfin, l'Équateur a informé les délégations que le Dialogue informel tiendrait deux réunions plénières en octobre et en décembre 2022.

1.3.2 Exposé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la résolution de l'UNEA-5 relative aux négociations en vue d'un accord mondial sur les plastiques

1.50. La représentante du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a donné des renseignements aux délégations sur la résolution de l'UNEA-5 relative aux négociations en vue d'un accord mondial sur les plastiques. Elle a rappelé que l'UNEA-5 avait adopté la résolution 5/14 en mars 2022. Par cette résolution, il était demandé au PNUE de convoquer un Comité intergouvernemental de négociation (CIN) afin d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin. La résolution précisait que

⁸ Voir document [INF/TE/IDP/W/7/Rev.1](#).

l'instrument serait fondé sur une approche globale couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques et tenant compte de la Déclaration de Rio ainsi que des circonstances et capacités nationales.

1.51. Dans cette résolution, les États membres avaient affirmé qu'il était urgent de renforcer la coordination, la coopération et la gouvernance mondiales pour prendre des mesures immédiates afin d'éliminer sur le long terme la pollution par les plastiques dans le milieu marin et les autres milieux. L'UNEA a donné des directives concernant les dispositions que le CIN devrait examiner sur les points suivants, entre autres: promotion d'une production et d'une consommation durables des matières plastiques (notamment au moyen de la conception des produits et de la gestion écologiquement rationnelle des déchets, y compris en recourant à des approches fondées sur l'utilisation rationnelle des ressources et l'économie circulaire); moyens techniques et capacités de mise en œuvre; mécanisme financier pour appuyer la mise en œuvre de l'instrument; fonds multilatéraux dédiés; surveillance et échange de données; mise en œuvre; plans d'action nationaux; informations et évaluations socioéconomiques. Quoique le mot "commerce" ne figure pas explicitement dans la résolution, il était clair que l'économie du plastique était transfrontières. Avec quelque 400 millions de tonnes de plastiques produits chaque année, les producteurs et les consommateurs du monde entier étaient connectés par des chaînes d'approvisionnement internationales et par le commerce et l'investissement internationaux qui avaient lieu tout au long du cycle de vie des matières plastiques. Dès lors, les solutions à la crise du plastique devaient elles aussi être transfrontières et passeraient par une approche reposant sur un changement systémique.

1.52. Pour qu'une nouvelle économie circulaire porte ses fruits, il faudrait encourager l'innovation et les solutions. Il faudrait favoriser de nouveaux modèles économiques afin de répondre aux nouvelles possibilités du marché. Il faudrait aussi créer de nouvelles possibilités de marché pour les plastiques recyclés et les produits contenant des matières recyclées, et générer des possibilités d'investissement qui permettent la collecte, le tri, le recyclage et la réutilisation des déchets. La représentante a fait observer que la communauté commerciale était un acteur important pour favoriser ce changement et sa participation au processus faciliterait l'élaboration d'un instrument solide. Elle a également souligné que la Déclaration ministérielle de l'OMC envoyait un message politique ferme et important et que le PNUE saluait les efforts déployés dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques. Elle a prié instamment les délégations de conserver un temps d'avance afin d'encourager la coopération volontaire aux niveaux mondial et régional, de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et d'aider les pays à renforcer leurs capacités.

1.53. La représentante a également informé les délégations que le groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de préparer le processus de comité intergouvernemental de négociation s'était réuni à Dakar (Sénégal) du 30 mai au 1^{er} juin. Le groupe était convenu d'un calendrier du processus de négociation et que la première réunion de négociation aurait lieu durant la semaine du 28 novembre 2022 en Uruguay. Le groupe avait délibéré sur le règlement intérieur du CIN et avait transmis ses résultats à sa première réunion en novembre. Le PNUE remerciait l'OMC de participer aux dialogues multipartites du groupe de travail à composition non limitée, où le commerce figurait parmi les points en discussion. Le groupe de travail avait fait la preuve de l'élan qui existait au niveau mondial et avait établi les fondations à partir desquelles les travaux pourraient débiter à la première réunion du CIN en novembre.

1.54. Pour faire avancer l'élaboration d'un instrument mondial, il était nécessaire de tirer les enseignements de ce qui existait, de s'en inspirer et de prendre des mesures rapides et efficaces afin de respecter le calendrier qui avait été fixé. Enfin, le PNUE a souligné qu'en travaillant ensemble le calendrier ambitieux fixé pour conclure un accord visant à mettre fin à la pollution plastique pouvait devenir réalité avant la fin de 2024.

1.55. La représentante du Royaume-Uni a condamné l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Comme l'avait dit le Secrétaire général des Nations Unies, de telles mesures unilatérales étaient en contradiction directe avec la Charte des Nations Unies. L'attaque commise par la Russie entraînait des souffrances incommensurables pour le peuple ukrainien et pour l'environnement, avec des dommages à grande échelle causés sur terre, dans l'air et dans l'eau. S'agissant du point de l'ordre du jour, la représentante a remercié les représentantes du PNUE et de l'Équateur pour leurs rapports. Le Royaume-Uni travaillait avec la Chine et les Fidji pour faciliter les travaux sur les questions transversales, notamment les discussions relatives aux négociations d'un accord mondial sur les plastiques – une priorité essentielle pour le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni se réjouissait que le Dialogue informel sur les plastiques ait été représenté à la réunion du groupe spécial à composition

non limitée à Dakar. L'intervenante a encouragé tous les Membres de l'OMC à prendre part aux travaux importants et inclusifs qui se déroulaient dans le cadre du Dialogue informel. La pollution plastique et la gestion durable des matières plastiques tout au long de leur cycle de vie constituaient un défi pour tous les pays, et des réflexions importantes étaient échangées sur des mesures de politique commerciale et sur les possibilités d'une action collective.

1.56. Le représentant du Japon s'est joint à d'autres Membres pour condamner l'agression de la Russie contre l'Ukraine dans les termes les plus fermes, car elle portait atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et constituait une violation grave du droit international. Le Japon exhortait fermement la Russie à cesser son attaque et à retirer ses forces immédiatement. S'agissant du point de l'ordre du jour, le Japon avait travaillé sur la question des politiques relatives à l'économie circulaire et sur la pollution plastique, tant sur le plan national que sur le plan international. En avril 2022, la "Loi pour la promotion du recyclage des ressources plastiques" était entrée en vigueur afin de promouvoir le recyclage des matières plastiques tout au long de leur cycle de vie, depuis la conception et la fabrication jusqu'à l'élimination des produits plastiques. Le Japon avait proposé la "Vision d'Osaka pour un océan bleu", qui fixait l'objectif de réduire à zéro la pollution supplémentaire engendrée par les déchets plastiques dans le milieu marin en 2050. Le Japon avait travaillé activement sur des mesures de lutte contre les déchets marins pour jouer un rôle moteur dans les négociations du nouveau traité dont le lancement était prévu plus tard dans l'année. En tant que cofacilitateur du Groupe de travail sur l'économie circulaire – Circularité dans les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité de l'environnement, le Japon attendait avec intérêt de participer aux discussions de manière constructive.

1.57. La représentante de la Norvège a dit qu'un tournant avait été franchi lorsque l'UNEA était convenue d'élaborer un accord international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution par les plastiques. Le Secrétaire général des Nations Unies avait estimé qu'il s'agissait de l'accord environnemental mondial le plus important depuis l'Accord de Paris. Cette question avait été une priorité de la Norvège depuis plusieurs années. La résolution précisait le mandat encadrant ce processus et fixait l'objectif d'achever les travaux avant la fin de 2024. Pour que le processus d'élaboration d'un traité moderne aboutisse, il fallait assurer la participation précoce et efficace de la communauté des affaires et de représentants de la société civile. La Norvège se tenait prête à soutenir ces travaux et considérait que les efforts du Dialogue informel sur les plastiques étaient une contribution utile.

1.58. Le représentant du Canada a déclaré que la pollution par les plastiques était un problème environnemental mondial et que les efforts visant à lutter contre cette pollution prenaient de l'ampleur, l'UNEA ayant lancé des négociations en vue d'un instrument international juridiquement contraignant visant à combattre la pollution plastique. Le Canada soutenait les travaux accomplis par les pays, les organisations et d'autres parties prenantes pour lutter contre le problème de la pollution plastique et faire naître une économie circulaire des matières plastiques, tandis que les travaux progressaient en vue de l'élaboration d'un nouvel accord mondial sur les plastiques. Le Canada était d'avis que toute proposition et tout résultat du Dialogue informel sur les plastiques devait appuyer le mandat de l'OMC et compléter les initiatives mondiales et régionales en cours, notamment la reconnaissance du processus de négociation en vue d'un nouvel accord international ambitieux visant à mettre fin à la pollution par les plastiques, sans préjuger de son résultat. Il fallait garder à l'esprit que d'autres efforts étaient en cours en matière de durabilité à l'OMC, où des discussions sur l'économie circulaire se tiendraient également. À cet égard, le Canada encourageait l'intensification de la coopération entre le Dialogue informel sur les plastiques et les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité de l'environnement afin d'éviter de doubler les efforts et de trouver des synergies. Le 2 mars 2022, la communauté internationale s'était réunie, en ligne et en personne, à Nairobi (Kenya), lors de l'UNEA 5.2. Plus de 170 États membres étaient convenus d'un mandat historique visant à mettre fin à la pollution par les plastiques dans le monde. À l'UNEA 5.2, les pays étaient convenus de lancer un CIN avec le mandat ambitieux d'élaborer, d'ici à 2024, un accord international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, en se fondant sur une approche globale qui portait sur l'ensemble du cycle de vie des matières plastiques. Le Canada était fier d'avoir travaillé sans répit avant et pendant les récentes réunions de l'UNEA-5.2 pour contribuer à aboutir à ce résultat historique, en tant que cofacilitateur chargé d'animer les négociations de l'UNEA et à titre national. En outre, le Canada était conscient que l'ambition des gouvernements ne suffirait pas à elle seule à aboutir à une réduction significative de la pollution plastique. Pour lutter contre la pollution par les plastiques et pour nous aider à avancer vers une économie plus circulaire, il fallait aussi une action inclusive des acteurs de tous les niveaux, dont les gouvernements, les branches de production, la société civile, les peuples autochtones et les

jeunes, entre autres. L'UNEA-5.2 n'était qu'un point de départ – le processus visant à déterminer ce à quoi l'accord ressemblerait vraiment, et les effets qu'il produirait, commençait maintenant. Ce serait au cours de ces négociations sur le fond que le Canada consulterait ses partenaires au niveau national, y compris les provinces et les territoires, les branches de production, les peuples autochtones, les jeunes, les femmes et la société civile, entre autres, afin de s'assurer que les progrès de cet ambitieux effort tiennent compte des points de vue variés qui s'exprimaient tout au long de la chaîne de valeur du cycle de vie des matières plastiques.

1.59. La représentante du Guatemala a soulevé une question relative à la procédure encadrant ces négociations. Elle a demandé des détails sur la manière précise dont ces négociations se dérouleraient et qui pourrait y participer. Elle a également demandé s'il s'agissait d'une réunion à composition non limitée ou si le Dialogue informel sur les plastiques rédigerait un document et l'enverrait aux Membres.

1.60. Le représentant de l'Union européenne a fait observer qu'il convenait de mentionner une autre résolution de l'UNEA-5 dans ce contexte, intitulée "Renforcer l'économie circulaire en contribution à la réalisation d'une consommation et d'une production durables". Elle comprenait des mesures visant à englober l'utilisation des ressources tout au long du cycle de vie des produits, depuis la conception jusqu'au recyclage et à la saine gestion des déchets, en privilégiant le maintien des ressources dans l'économie et en limitant l'extraction des matières premières. La résolution reconnaissait aussi l'importance des dialogues multilatéraux et multipartites inclusifs sur la consommation et la production durables, l'efficacité des ressources et l'économie circulaire pour promouvoir le développement durable. Le texte était aussi à l'examen à la Réunion internationale Stockholm+50 à venir. L'Union européenne et ses États membres soutenaient la création d'un forum ou dialogue sur la consommation et la production durables pour accélérer la réalisation du douzième ODD et des ODD connexes. L'Union européenne était déterminée à assurer sa transition vers une économie circulaire neutre sur le plan climatique, positive pour la nature et efficace sur le plan des ressources. Elle souhaitait passer d'un mode linéaire de production et de consommation des matières plastiques à un cycle plastique circulaire. La modification de la manière dont les plastiques étaient conçus, produits et utilisés pourrait contribuer grandement à la réduction de la pollution par les plastiques et les déchets marins, en empêchant les déchets ou en transformant les plastiques usagés en ressources microplastiques. L'UE avait notamment pris des mesures sur les produits plastiques à usage unique et sur les microplastiques intentionnellement ajoutés aux produits, par exemple les cosmétiques. L'Union européenne travaillait également sur les microplastiques générés par l'usure, par exemple des pneus et des peintures. Selon elle, les critères de conception et de durabilité des produits étaient essentiels. Elle privilégiait la prévention et la lutte intégrée contre toutes les sources et voies de pollution plastique. Cela englobait toute la chaîne de valeur d'un ensemble de produits plastiques, depuis leur conception, la responsabilité élargie des producteurs, les restrictions de marchés et les campagnes d'information des consommateurs jusqu'à la gestion des déchets. Dans ce contexte, la participation aux négociations en vue d'un accord mondial sur les plastiques était indispensable. La communauté commerciale était un acteur important et pouvait apporter des contributions qui seraient importantes pour les réunions du CIN, dont la première s'était tenue plus tôt cette semaine à Dakar (Sénégal). La politique commerciale et les travaux du Dialogue informel sur les plastiques et du CCE devaient accompagner la transition du secteur des plastiques vers l'économie circulaire en facilitant l'adoption de mesures, par exemple sur les produits plastiques à usage unique et les microplastiques intentionnellement ajoutés aux produits, ainsi que les normes techniques connexes. L'intervenant a conclu en soulignant la nécessité de faciliter la mise en œuvre des AEM pertinents, notamment les décisions liées aux plastiques de la Convention de Bâle concernant le transfert de certains types de déchets plastiques.

1.61. Le représentant de la Suisse a indiqué que son pays était un membre actif du Dialogue informel sur les plastiques et a remercié les coorganisateur pour leur leadership et leurs efforts en vue de souligner la nécessité de prendre d'autres mesures tout au long du cycle de vie afin de lutter contre la pollution par les plastiques, notamment grâce à une méthode reposant sur l'économie circulaire. La Suisse soutenait résolument la résolution de l'UNEA-5.2 visant à entamer les négociations relatives à un instrument contraignant d'ici à 2024 afin de mettre fin à la pollution plastique et avait activement participé aux réunions de Dakar dans ce contexte. Dans le processus de négociation qui ferait suite à cette résolution, le Dialogue informel sur les plastiques aurait un rôle important à jouer en fournissant son expertise sur les chaînes de valeur des plastiques. Ces chaînes de valeur étaient complexes et le Dialogue informel était idéalement placé pour fournir les données nécessaires et répondre aux questions liées au commerce qui seraient soulevées pendant les négociations. L'OMC devait contribuer à un futur traité international sans doubler les efforts.

La Suisse était d'avis que l'OMC avait un rôle particulier à jouer dans l'effort mondial visant à réduire la pollution par les plastiques. Concentrer les travaux sur la valeur ajoutée unique du Dialogue informel permettrait de mieux contribuer aux processus de négociation. La Suisse encourageait tous les Membres à s'associer à la Déclaration ministérielle du Dialogue informel sur les plastiques, qui appuyait également les travaux accomplis dans d'autres enceintes comme l'UNEA.

1.62. La représentante de la Colombie a remercié l'Équateur pour son exposé sur le Dialogue informel et le PNUE pour les renseignements actualisés sur les négociations en cours relatives à un instrument contraignant concernant les plastiques. La Colombie estimait que ces deux initiatives étaient très importantes et participait aux deux discussions. Elle invitait tous les Membres à participer à l'achèvement des enquêtes volontaires. Le fait de disposer de renseignements plus nombreux et plus clairs sur les mesures que les pays prenaient dans ces domaines permettrait de prendre de meilleures décisions et d'effectuer des travaux plus complets au sein de cette organisation. L'intervenante a réaffirmé l'importance que revêtaient pour la Colombie les questions relatives à l'économie circulaire et la réduction des plastiques non nécessaires, en particulier les plastiques à usage unique. Ces deux questions devaient faire l'objet de travaux importants et l'OMC avait un rôle particulier à jouer. L'intervenante a souligné que ces exposés de la part du PNUE et d'autres organisations étaient importants pour le CCE car ils permettaient à l'OMC de disposer de renseignements actualisés et de coordonner ses efforts avec d'autres acteurs.

1.63. Le représentant de la Corée a dit qu'il se félicitait que les efforts nationaux visant à réduire la pollution plastique soient partagés, car cela encouragerait les autres pays à faire de même. La Corée avait elle aussi élaboré un plan de mise en œuvre de l'économie circulaire et partagerait en temps voulu les résultats de l'application de ces mesures. Sa délégation soutenait les efforts consentis dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques avec d'autres institutions internationales. La Corée ferait elle aussi des contributions dans les enceintes internationales pour lutter contre la pollution plastique.

1.64. La représentante du PNUE a répondu à la question soulevée par le Guatemala concernant le règlement régissant le processus du CIN. Elle a précisé que le Groupe de travail à composition non limitée était convenu du règlement intérieur du CIN et n'avait laissé en suspens qu'une seule question qu'il restait à régler avant le début du processus. Le PNUE indiquait aux délégations qu'il communiquerait ce renseignement au Secrétariat de l'OMC afin qu'il puisse prendre connaissance de ces règles et y accéder. Les règles pouvaient également être consultées sur le site Web du PNUE. Enfin, l'intervenante a remercié l'Union européenne d'avoir rappelé le lien important qui existait entre la pollution plastique et la résolution 5/11 de l'UNEA sur l'économie circulaire.

1.65. La représentante de l'Équateur a remercié les délégations pour leurs précieuses observations et suggestions. Elle a également remercié de leurs efforts les facilitateurs des travaux du Dialogue informel sur les plastiques, à savoir l'Australie, les Philippines, le Royaume-Uni, les Fidji, la Chine et la Colombie. L'Équateur se réjouissait par avance de pouvoir dialoguer avec tous les Membres et invitait les délégations à se joindre au Dialogue informel sur les plastiques.

1.4 Autres

1.4.1 Exposé des États-Unis sur leur document de travail relatif aux changements climatiques et à l'économie circulaire

1.66. Le représentant des États-Unis a donné une vue d'ensemble du document de travail, présenté par sa délégation et qui avait été distribué aux Membres, sur les changements climatiques et l'économie circulaire.⁹ Il a indiqué que l'administration Biden-Harris avait fait de la lutte contre les changements climatiques une priorité centrale et demandé à toutes les structures de l'État de contribuer à cette politique. Les États-Unis poursuivaient, dans ce contexte, leur réflexion sur les modalités possibles d'une contribution favorable des outils commerciaux aux objectifs de la lutte contre les changements climatiques.

1.67. Les États-Unis avaient établi le document, en partie, pour récapituler les grandes questions en rapport avec les sujets liés au commerce qui intéressaient les changements climatiques, les produits environnementaux et l'économie circulaire. Selon les États-Unis, il était utile que ces

⁹ Voir document [RD/CTE/207](#).

questions soient étudiées et délibérées par l'ensemble des Membres de l'OMC, non seulement dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale mais aussi à la session ordinaire du CCE. Certains de ces points avaient été explicités dans la communication, et le représentant des États-Unis souhaitait préciser les raisons qui motivaient ces réflexions.

1.68. Il a noté que les thèmes et les questions soulevés dans la communication ne concernaient pas seulement les États-Unis mais que ces sujets intéressaient l'ensemble des Membres de l'OMC. Lutter contre les changements climatiques, ce n'était pas mener une entreprise cloisonnée, et les questions de l'économie circulaire, de la prévention des fuites de carbone et de la promotion du commerce de certains biens et services environnementaux présentaient des liens importants d'interdépendance.

1.69. S'agissant du document, celui-ci posait tout d'abord un certain nombre de questions liées aux politiques et d'ordre technique concernant le commerce et les changements climatiques. Plusieurs initiatives étaient en cours afin de promouvoir un commerce à faibles émissions, notion que l'on avait décomposée en questions fondamentales, en se demandant de quelle façon les émissions pouvaient être mesurées, comptabilisées et suivies. Le thème principal du document était de "mesurer ce qui importe", autrement dit les émissions, car sans connaître l'importance des émissions dans le commerce, on pourrait difficilement faire valoir des solutions de remplacement dites "à faibles émissions". On était alors conduit à se demander si des moyens existaient déjà de détecter et de mesurer les émissions, et comment la mesure pouvait être effectuée. Le document abordait aussi des questions de politique générale plus vastes en rapport avec le traitement des émissions dans le commerce. Deux options avaient été proposées ou étaient en cours d'élaboration: les ajustements aux frontières et les clubs carbone. Le représentant a appelé l'attention sur certaines questions à examiner, notamment celle de savoir si par ces méthodes on réduirait efficacement les émissions de carbone ou si d'autres possibilités, peut-être plus efficaces ou opérantes pour arriver au même objectif, restaient encore à découvrir. Il était essentiel, a-t-il souligné, de viser la cohérence avec l'objectif recherché, qui pour les États-Unis, était d'élever l'ambition de leurs buts et engagements en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements, et d'améliorer leurs stratégies correspondantes. Le document indiquait aussi qu'il est important d'examiner les émissions intrinsèques au commerce des marchandises, et l'utilisation qui pouvait être faite des politiques commerciales pour promouvoir la décarbonation, afin de remédier au problème des émissions intrinsèques au commerce, plutôt que de s'obnubiler sur le bien-fondé de la réglementation des uns et des autres, ou l'existence d'une tarification expresse du carbone dans tel ou tel pays. Le représentant des États-Unis a aussi noté que le document posait la question de savoir ce qui permettait de considérer qu'un produit ou un service était "à faibles émissions" ou "respectueux du climat". L'offre de produits et de services avait connu une évolution spectaculaire au cours des 10 dernières années. Poser les questions essentielles, comme celle de savoir quelles étaient les technologies nouvelles ou à venir, et quelles technologies étaient proposées actuellement sur le marché, et si ces technologies étaient véritablement "environnementales", constituait un premier point important de débat au moment de relancer la réflexion sur la facilitation du commerce ou de l'investissement dans ces technologies. La libéralisation tarifaire avait constitué le mécanisme de facilitation des échanges principal et par défaut. Le document tentait de façon concertée de poser d'abord la question de savoir quels aspects, comme les obstacles non tarifaires et les chaînes d'approvisionnement, pouvaient être importants pour faciliter la transition vers l'adoption de produits et de technologies environnementaux.

1.70. Enfin, sur la question de l'économie circulaire, les États-Unis ont indiqué que la transition vers une économie future à émissions nettes égales à zéro continuerait de passer par l'accès à certains minéraux essentiels et aux matériaux recyclables, et un renouveau général de la réflexion sur le passage d'un modèle économique linéaire à un modèle où la récupération, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf, le reconditionnement et le recyclage étaient possibles moyennant des obstacles minimes sur les marchés internationaux.

1.71. Le représentant des États-Unis a estimé en conclusion qu'une chance unique s'offrait de réfléchir aux obstacles au commerce actuels et futurs qui pouvaient exister à une telle transition, au moment où les Membres l'OMC se relevaient de la pandémie de COVID-19 et où leur attention se portait sur les transitions économiques durables nécessaires pour parvenir, demain, à des émissions nettes égales à zéro.

1.72. Le représentant du Canada a soutenu la proposition des États-Unis d'organiser une table ronde où les parties prenantes et les experts examineraient les mesures de politique commerciale susceptibles de contribuer positivement à la lutte contre les changements climatiques. Il a noté que

la collaboration internationale visant à atténuer les fuites de carbone était fondamentale dans l'intérêt commun, qui était d'élever l'ambition climatique ce qui ne saurait se limiter à transférer les émissions vers d'autres pays. Plusieurs initiatives de cet ordre étaient en cours, notamment dans le cadre du Groupe du G-7 sur l'atténuation des changements climatiques, de l'OCDE, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Les travaux en cours et envisagés pour mettre au point des méthodes d'évaluation de l'équivalence des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et de comptabilisation des émissions de carbone intrinsèques aux produits échangés seraient fondamentaux pour ouvrir la voie à d'éventuelles mesures de politique commerciale. Les nouveaux débats et domaines d'action devaient converger pour remédier aux lacunes autant que possible et déterminer le rôle spécifique de l'OMC. Il importait de remédier au risque des fuites de carbone pour faire en sorte que les Membres de l'OMC ne compromettent pas les objectifs ambitieux des politiques climatiques en matière de réduction des émissions. Plusieurs des questions proposées par les États-Unis relevaient les aspects essentiels d'une étude des outils devant permettre de remédier au risque des fuites de carbone. Vu la complexité de certaines de ces questions, en particulier si on les envisageait à l'échelle de toute l'économie plutôt que d'une façon sectorielle plus étroite, le représentant a indiqué qu'il intéresserait le Canada d'en savoir davantage sur la gamme d'outils commerciaux que les États-Unis pensaient pouvoir être utilisés pour remédier aux fuites de carbone et a demandé aux États-Unis de préciser les outils auxquels ils songeaient. Il a indiqué aussi que, de l'avis du Canada, une meilleure compréhension du contexte et des résultats possibles serait utile pour évaluer les questions qui orienteraient les travaux futurs.

1.73. Le représentant de la Suisse a remercié les États-Unis pour leur document informel et estimé que celui-ci pouvait contribuer utilement aux débats du CCE. De manière générale, la délégation suisse était favorable à l'examen de documents informels au sein du Comité et elle a relevé que ce type de débat n'avait pas eu lieu au CCE depuis longtemps. Tout d'abord, en ce qui concerne la proposition d'une table ronde entre parties prenantes et experts, la Suisse était disposée à approfondir la question avec les parties prenantes et les experts concernés. Toutefois, a souligné le représentant, ce débat ne devrait pas faire double emploi avec le processus déjà engagé dans le cadre d'initiatives comme les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Le représentant a demandé si les États-Unis pouvaient communiquer d'autres précisions sur cette table ronde et ce qui était envisagé. Ensuite, la Suisse était ouverte au débat sur les mesures d'ajustement aux frontières ou toute autre mesure analogue pour autant qu'il existe des fuites de carbone. À cet égard, la Suisse accueillait avec intérêt la question relative au club carbone et aurait souhaité des précisions concernant le type de club carbone envisagé, les mesures de décarbonation qui seraient mises en place et qui pourrait adhérer audit club. La Suisse était disposée à évoquer le sujet, tout en soulignant qu'il importe de disposer de mesures qui soient compatibles avec l'OMC et, en particulier, qui n'aggravent pas les distorsions de concurrence et n'entraînent pas de coûts administratifs et réglementaires ou d'obstacles au commerce non nécessaires.

1.74. Le représentant de l'Inde a indiqué que sa délégation étudiait le document de travail des États-Unis et comptait formuler des commentaires et des observations sur celui-ci lors de réunions futures du Comité, après la Conférence ministérielle de l'OMC.

1.75. Le représentant de l'Union européenne a indiqué que sa délégation avait apprécié la communication des États-Unis à sa juste valeur. Le document informel des États-Unis portait spécifiquement sur les changements climatiques et l'économie circulaire, deux sujets centraux du programme de l'UE pour l'environnement et dont il avait été question au sein du Comité à maintes reprises. Le représentant a indiqué que l'Union européenne pouvait souscrire à l'idée de l'atelier qui, outre les mesures climatiques, étudierait aussi les technologies, les biens et les services potentiellement utiles aux fins d'atténuation des changements climatiques. Quant à l'idée d'un club carbone, le représentant a rappelé les débats qui étaient en cours dans le contexte du G-7. Ces débats devaient déboucher sur des objectifs ambitieux de réduction des émissions en accord avec les objectifs mondiaux. Le représentant a aussi fait valoir que tout club carbone devrait être compatible avec les règles du commerce international, être non discriminatoire et favoriser le dialogue avec les pays émergents, ainsi que promouvoir les synergies et éviter les doubles emplois avec les initiatives existantes. Passant aux aspects relatifs à la circularité brièvement évoqués dans le document, l'Union européenne s'est félicitée de l'attention portée aux liens entre les changements climatiques et l'économie circulaire. Le Groupe international d'experts sur les ressources définissait le reconditionnement, la remise à neuf, la réparation et la réutilisation directe comme des "processus de conservation de la valeur" car ils favorisaient le maintien dans l'économie des ressources et de l'énergie qui avaient été nécessaires pour élaborer le produit d'origine. L'Union européenne

souscrivait pleinement aux processus de conservation de la valeur comme moyen de parvenir à une économie circulaire. Elle estimait cependant que les travaux de l'OMC concernant le reconditionnement, la remise à neuf, la réparation et la réutilisation directe devaient reconnaître et promouvoir les exigences figurant dans les AEM applicables, dont la Convention de Bâle en particulier.

1.76. La représentante de la Norvège a remercié les États-Unis pour leur document, qui invitait à débattre et échanger sur l'expérience acquise par les différents pays sur plusieurs sujets qui seraient abordés par la suite dans le cadre des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Sa délégation avait pris note des suggestions et des questions du document concernant les biens et les services environnementaux. La Norvège convenait du fait qu'il importait de garantir l'intégrité pour promouvoir et faciliter le commerce des produits environnementaux. La représentante a aussi estimé qu'il importait que le commerce et les politiques commerciales aident et contribuent à réaliser une économie circulaire plus efficace du point de vue des ressources. La Norvège attendait avec intérêt la suite des débats et des travaux concernant le document.

1.77. Le représentant des Philippines a noté que la communication des États-Unis soulevait des questions techniques importantes qui devaient être traitées. Indiquant que les responsables concernés au niveau de sa capitale examinaient actuellement ce document de réflexion, le représentant a souhaité faire observer au préalable que si bon nombre de pays en développement Membres avaient manifesté la volonté politique de décarboner et de réaliser la transition vers les énergies vertes, les pays en développement devaient composer de plus en plus avec une marge d'action budgétaire limitée pour financer cette transformation. Dans le cas des Philippines, si leur contribution déterminée au niveau national (CDN) visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 75% d'ici à 2030, cet engagement était tributaire à 72% du financement extérieur. Dans l'examen des questions de définition en rapport avec les biens et services à faibles émissions de carbone et les méthodes de comptabilisation du carbone, il serait important d'évaluer les éléments d'assistance technique, de transfert de technologie et de financement qui rendraient cette transition possible.

1.78. La représentante du Royaume-Uni a remercié les États-Unis pour leur document de travail sur les changements climatiques et l'économie circulaire et les a informés que sa délégation avait communiqué des observations par écrit. Le Royaume-Uni saluait le fait que États-Unis accordent une attention particulière à la limitation du risque de fuites de carbone par des mesures liées au commerce comme les incitations au commerce de biens et de services à faibles émissions et l'encouragement à la décarbonation de la production. Il accueillait aussi favorablement l'idée d'une table ronde réunissant des parties prenantes et des experts pour étudier des mesures commerciales susceptibles de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à la promotion d'une économie plus circulaire. La représentante a indiqué que le Royaume-Uni était disposé à étudier de près cette proposition.

1.79. La représentante de la Colombie a remercié les États-Unis d'avoir fait part du document informel, qui était d'excellente tenue et offrait une analyse détaillée et approfondie. Elle a estimé que s'il existait bon nombre d'intérêts communs, il se posait aussi davantage de questions que l'on ne disposait de réponses. Il appartenait aux Membres de l'OMC de construire une solution collective pour régler ces questions. Que ce soit pour répondre à ces questions ou contribuer au débat, la Colombie, a indiqué la représentante, jugeait important d'utiliser comme points de départ et de repère les notions et les obligations qui existaient déjà dans les AEM. La délégation colombienne estimait aussi utile d'analyser les mesures que les pays adoptaient déjà sur le plan interne pour répondre aux problèmes relatifs aux changements climatiques et à la durabilité. Pour la Colombie, le débat sur les mécanismes visant à favoriser la réutilisation, la réparation, le reconditionnement et le recyclage avait aussi son utilité. Ces notions étaient d'une grande importance, pour autant qu'elles ne deviennent pas prétexte à un commerce de déchets ou de biens usagés qui ne pourraient être réutilisés et qui finiraient par être éliminés dans les pays de destination.

1.80. La représentante du Guatemala a indiqué que le document des États-Unis était toujours en cours d'évaluation par les fonctionnaires de sa capitale et qu'elle espérait formuler des observations plus précises ultérieurement. Le Guatemala était favorable à ce type de dialogue au sein du CCE qui à son avis, disposait d'un large mandat pour débattre de ces questions. En particulier, la représentante a noté que le Guatemala attendait avec beaucoup d'intérêt un débat au sein du CCE sur les incidences des mesures liées au commerce adoptées dans une optique ou à des fins environnementales. Le Guatemala évaluerait aussi les différentes questions qui avaient été

proposées. Il jugeait utile d'avoir une conversation à laquelle participeraient tous les Membres de l'OMC.

1.81. Le représentant des États-Unis a remercié les délégations qui avaient présenté leurs observations et contributions sur le document. Les États-Unis prenaient bonne note de l'intérêt porté à la table ronde et se réjouissaient à la perspective de développer ces idées à l'avenir. De même, en ce qui concerne les questions et les idées relatives au club carbone, les États-Unis se réjouissaient à la perspective de débats supplémentaires.

1.4.2 Renseignements actualisés du Royaume-Uni sur les activités visant à rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables

1.82. La représentante du Royaume-Uni a informé les délégations des dernières activités du Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base (FACT). Le Dialogue FACT avait été créé à l'initiative de la présidence de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et était présidé conjointement par l'Indonésie et le Royaume-Uni. Il rassemblait plus de 28 grands pays consommateurs et producteurs de produits de base agricoles faisant l'objet d'un commerce international pour appliquer une feuille de route concernant des initiatives protégeant les forêts et d'autres écosystèmes vitaux tout en favorisant le développement et le commerce. Le Dialogue FACT était la seule instance intergouvernementale consacrée entièrement à cet objectif. Le plan d'action FACT, lancé par les responsables mondiaux à Glasgow, prévoyait 14 initiatives réparties en 4 thèmes: commerce et marchés; traçabilité et transparence; aide aux petits exploitants; et recherche, développement et innovation.

1.83. Le plan d'action FACT, entériné par 28 pays à la vingt-sixième session de la COP, définissait une stratégie ambitieuse pour rompre le lien entre le recul des forêts et la production et le commerce des produits de base agricoles à l'horizon des prochaines années. À présent que le plan d'action était approuvé, l'attention s'était portée sur la réalisation de son contenu. En mars 2022, le Royaume-Uni et l'Indonésie avaient réuni des responsables des parties prenantes au Dialogue FACT pour décider d'un plan de travail qui réglerait la séquence des activités des 9 à 12 prochains mois. Le plan de travail prévoyait des résultats prioritaires et des suggestions méthodologiques pour l'exécution de chacun des quatre thèmes.

1.84. Pour chacun des quatre thèmes, des groupes de travail restreints informels et limités dans la durée, autodésignés par les pays, étaient actuellement mis en place. Ces groupes tenteraient de se réunir deux à trois fois par an pour des consultations techniques et existeraient pour le temps nécessaire à la réalisation des mesures prévues dans la feuille de route du Dialogue FACT.

1.85. Pour les besoins du CCE, le Royaume-Uni a concentré son attention sur le thème du commerce et des marchés. L'objet des débats sur ce thème était de parvenir à une communauté de vues sur l'utilisation qui pouvait être faite des marchés mondiaux pour promouvoir plus efficacement une production et un commerce durables des produits agricoles et forestiers, y compris en quoi des politiques de l'offre et de la demande pourraient se renforcer mutuellement pour mieux favoriser une production et une consommation durables.

1.86. Deux groupes de travail restreints, sous la conduite de pays, rendraient compte au forum et étudieraient les principaux domaines thématiques. L'un d'entre eux chercherait à établir une communauté de vue sur les facteurs communs d'une production durable. L'autre viserait à renforcer et à élargir la reconnaissance par le marché international des approches nationales visant à assurer la durabilité.

1.87. Le Dialogue FACT constituait un incubateur de politiques, où intervenaient aussi bien des réunions au niveau politique que des débats techniques sur la façon de traiter certains problèmes. Ses participants avaient estimé que des institutions multilatérales comme l'OMC étaient importantes pour ses travaux et pouvaient jouer un rôle décisif dans l'examen des problèmes techniques et de leur traitement possible. Il serait donc de plus en plus important de créer des liens entre les deux instances, d'évaluer si certains secteurs d'activité de l'OMC pouvaient servir de point d'ancrage aux débats du Dialogue FACT sur le commerce et les marchés, et de déterminer quelles structures et organes de l'OMC seraient appropriés pour renforcer la coopération et l'action commune envisagées dans le Dialogue FACT.

1.88. La représentante du Royaume-Uni a fait part de la volonté de sa délégation de réfléchir aux moyens de jeter des ponts entre les activités du Dialogue FACT et l'OMC. Le Royaume-Uni attendait avec intérêt de poursuivre le débat sur les éléments qui pourraient être nécessaires pour jeter les bases d'une collaboration plus approfondie entre l'OMC et le Dialogue FACT.

1.89. Le représentant du Japon a dit que les forêts jouaient un rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement agricole de par le rôle multifonctionnel qu'elles exercent dans le milieu naturel. Le Japon appréciait à sa juste valeur l'importance de mesures de diligence raisonnable pour bâtir une chaîne d'approvisionnement alimentaire durable qui empêche le déboisement dû à la production agricole. En revanche, surtout dans le cas des forêts, il était difficile de fixer des règles ou d'autres principes uniformes. De fait, chaque pays avait ses spécificités propres, liées à un milieu naturel et à des secteurs d'activité différents, selon sa situation géographique. Le représentant a aussi estimé nécessaire de viser à une démarche centrée sur le marché qui tienne compte de l'importance de la gestion durable des forêts pour les pays exportateurs, et de progresser résolument dans ce sens. En outre, il conviendrait de promouvoir une coopération interorganisations efficace pour éviter des doubles emplois entre les organisations et les traités internationaux actuels. Ainsi, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) avait fait de la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable pour le bois d'œuvre et les produits dérivés l'une de ses priorités. On ne devait donc pas perdre de vue qu'il était également efficace de coopérer avec ces institutions et de tirer parti des services qu'elles offraient.

1.90. Le représentant du Brésil a déclaré que son pays était favorable à l'adoption de politiques légitimes ayant des objectifs environnementaux, mais était préoccupé par l'adoption possible de mesures environnementales unilatérales qui se soldent par des effets préjudiciables non nécessaires sur le commerce international. Les mesures environnementales liées au commerce adoptées par le Royaume-Uni devaient être pleinement compatibles avec les règles de l'OMC, y compris le principe de la nation la plus favorisée et le traitement national, afin d'éviter tout parti pris protectionniste potentiel ou l'adoption de mesures discriminatoires. Par ailleurs, le représentant encourageait vivement le Royaume-Uni à prendre en considération les nombreux obstacles auxquels le Brésil devait faire face pour réduire le déboisement. Enfin, le Brésil demandait au Royaume-Uni de prendre en considération les préoccupations soulevées par l'ambassade du Brésil à Londres dans le cadre des dialogues bilatéraux sur ces questions.

2 ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, PARAGRAPHE 33 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA

2.1 Vue d'ensemble par le Secrétariat de l'OMC des préparatifs de l'Examen global de l'Aide pour le commerce (27-29 juillet 2022)

2.1. Le Secrétariat de l'OMC a présenté une vue d'ensemble de l'analyse du processus d'autoévaluation mené dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'Aide pour le commerce, en mettant l'accent sur les questions liées à la dimension environnementale du développement durable. Le Secrétariat a aussi communiqué aux délégations des renseignements à jour sur les préparatifs de l'Examen global de l'Aide pour le commerce qui aurait lieu du 27 au 29 juillet 2022 sur le thème "Permettre un commerce connecté et durable".

2.2. Le Secrétariat a d'abord contextualisé le sujet du point de vue du climat. Il était bien établi que les émissions de GES se situaient à leur niveau le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire, et que des réductions immédiates et importantes des émissions étaient nécessaires pour faire en sorte que le seuil de 2 °C d'augmentation soit respecté d'ici à 2050. On assistait à des progrès importants à cet égard. Ainsi, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avait tenu sa vingt-sixième session en novembre 2021 et le Pacte de Glasgow pour le climat avait été signé par 197 pays. En particulier, dans le contexte de l'Aide pour le commerce, du financement pour le développement et des questions climatiques, le Pacte avait souligné "qu'il est urgent d'intensifier l'action menée et l'appui apporté, notamment en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologies, afin d'améliorer les capacités d'adaptation, d'accroître la résilience et de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques ... compte tenu des priorités et des besoins des pays en développement parties. C'est précisément ce que le Secrétariat s'était employé à accomplir dans le cadre du processus de suivi et d'évaluation et les nombreuses contributions qu'il avait recueillies traduisaient ce sentiment d'urgence.

2.3. Ensuite, le Secrétariat a présenté brièvement la finalité du questionnaire et la structure des réponses. Le programme de travail de l'Aide pour le commerce visait à permettre un commerce durable connecté et l'objectif du processus était de favoriser une harmonisation générale dans les objectifs entre les différentes parties prenantes de l'Aide pour le commerce et de faire en sorte que les donateurs et les pays en développement partenaires soient en phase avec ces objectifs. Pour la phase actuelle du processus de suivi et d'évaluation, quelque 96 réponses avaient été communiquées, réparties selon un rapport de 60:40 entre celles provenant de pays en développement et celles provenant de donateurs. Le nombre de réponses était légèrement plus faible que les années précédentes, ayant été recueillies au plus fort de la période du variant omicron de la COVID-19, ce qui avait influé sur le nombre de réponses. D'après la répartition des réponses par région, on constatait que bon nombre d'entre elles provenaient de pays en développement d'Asie et d'Afrique.

2.4. L'une des questions préliminaires avait été de savoir si les parties prenantes de l'Aide pour le commerce avaient intégré une stratégie environnementale dans leur stratégie de développement. Il a été mentionné que 51 des 53 pays en développement ayant répondu au questionnaire (soit 93% de l'échantillon) avaient indiqué que des objectifs d'environnement étaient effectivement présents dans leurs stratégies nationales. On observait une cohérence d'un groupe de revenu à l'autre – tous les PDSL du système des Nations Unies avaient répondu par l'affirmative, ainsi que 93% des PMA. Fait non moins important, tous les donateurs avaient indiqué que des objectifs d'environnement étaient inscrits de même dans leur stratégie d'Aide pour le commerce.

2.5. Le questionnaire tentait ensuite de voir comment l'environnement était intégré dans les stratégies de développement. On constatait que les changements climatiques constituaient effectivement une motivation pour agir, mais que bon nombre de stratégies étaient englobées dans un domaine plus général d'action environnementale, en particulier dans le contexte des ODD et d'ODD relatifs à l'environnement. Plus de 70% de l'ensemble des donateurs et des pays en développement partenaires ont indiqué tenir compte des ODD 7, 12 et 13 dans leurs stratégies nationales. Cet aspect tenait une place importante dans leur action climatique et était aussi mis en relief dans le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié cette année, qui mentionnait expressément les ODD 7, 12 et 13 lui aussi.

2.6. Ensuite, l'analyse cherchait à expliciter les liens avec le commerce dans ce contexte. Là encore, des progrès ont été constatés. Quarante-cinq pays en développement (88% du total) ont indiqué que leurs stratégies nationales tenaient bien compte d'objectifs environnementaux. En regardant le détail des réponses, celles-ci concordaient souvent avec les dotations nationales en facteurs, en ce sens que quand un pays était tributaire pour ses exportations des produits de la forêt, de la pêche et de l'agriculture, il était particulièrement fréquent que le commerce et le développement durable constituent des objectifs intégrés. De manière générale, si tout semblait plutôt encourageant, certains points ont été relevés dans l'évaluation à cet égard, en particulier le fait que la plupart des réponses étaient structurées comme des déclarations d'intention et manquaient de spécificité. En outre, on constatait un manque de cibles précises et mesurables pouvant être utilisées pour vérifier que les objectifs et les stratégies étaient respectés, ce problème étant assez généralisé, ce qui donnait peut-être quelques pistes à explorer.

2.7. L'analyse permettait aussi d'avoir une idée de certains des facteurs susceptibles de freiner l'intégration. L'accès au financement était un problème urgent dans le contexte de la transition vers le développement durable. Aussi bien les donateurs que les pays en développement partenaires de l'Aide pour le commerce, là encore, s'en étaient fait l'écho. D'autres facteurs comme le manque d'accès à la technologie pour moderniser les infrastructures technologiques avaient aussi été mentionnés comme un obstacle majeur et, de façon intéressante, même dans les réponses détaillées, l'aggravation des problèmes d'endettement sous l'effet de la pandémie avait été soulignée. Ainsi, la République démocratique du Congo mentionnait dans ses réponses que le pays mettait actuellement en place un cadre institutionnel relatif aux changements climatiques, mais qu'il y avait des lacunes, dues principalement à un manque de capacité de financement et à un manque de connaissances scientifiques sur les effets attendus des changements climatiques. Il apparaissait donc que l'accès au financement était un des principaux problèmes, mais que plusieurs autres problèmes entravaient la transition.

2.8. Concernant la façon dont l'économie circulaire était intégrée dans ce processus, il a été noté que celle-ci devenait de plus en plus un domaine d'action, 43% des pays en développement partenaires et 63% des donateurs faisant état de stratégies pour l'économie circulaire, et 10 PMA,

soit 30% du groupe échantillon de PMA, indiquant disposer de telles stratégies. En observant la répartition régionale de cette évaluation, on constatait que les progrès en étaient encore à la phase initiale aux fins d'analyse et que la plupart des stratégies d'économie circulaire, d'après les réponses, étaient envisagées du point de vue de la gestion des déchets. D'autres aspects importants comme l'extension de la durée de vie des produits et les produits et les services devaient aussi faire l'objet d'une étude plus approfondie dans ce contexte.

2.9. Les parties prenantes de l'Aide pour le commerce semblaient aussi conscientes des possibilités qu'une transition pourrait offrir. Le secteur de l'agriculture avait été désigné par plus de 97% des donateurs et partenaires comme offrant des possibilités élevées de diversification sur le plan économique et à l'exportation. Là encore, cette perception était propre à des pays dont la dotation en facteurs de production leur conférait depuis longtemps un avantage comparatif dans le secteur agricole et qui, de ce fait, semblaient mieux comprendre les débouchés.

2.10. En ce qui concerne certains des problèmes sectoriels qui se posaient, il a été indiqué que l'industrie, l'exploitation minière et l'agriculture avaient été désignés par 37 pays en développement comme des freins possibles au développement durable. En examinant les réponses de plus près, deux types d'observations venaient à l'esprit: d'une part, une difficulté apparente à recadrer les limites contextuelles du développement durable pour évaluer les activités sectorielles d'une manière durable qui soit positive pour la chaîne de valeur; d'autre part, la forte dépendance à l'égard des produits de base était un autre facteur qui entrait en jeu, et les chiffres communiqués témoignaient de cette réalité. À cet égard, plus de 48% des PMA restaient tributaires des produits de base en 2020, ce qui laissait entrevoir des difficultés possibles.

2.11. Le Secrétariat a présenté quelques tendances qui se dégagent des réponses. La réglementation, les normes, les certifications, etc. en matière d'environnement à respecter pour l'exportation posaient souvent des difficultés, de même que les investissements pour la transition vers le développement durable.

2.12. Pour ce qui est des perspectives, le Secrétariat a fait observer que le financement de l'action climatique était étroitement lié à celui de l'Aide pour le commerce. D'après les estimations de 2020 concernant cette aide, environ 48,5 milliards de dollars avaient été versés à ce titre, dont 24% (environ 12 milliards de dollars) pour la production et l'approvisionnement énergétiques. La concordance générale entre l'Aide pour le commerce et le financement de l'action climatique était donc évidente. Le financement de l'action climatique avait augmenté ces dernières années. À la quinzième session de la COP, en 2009, de nombreux donateurs s'étaient regroupés pour annoncer un objectif de 100 milliards de dollars qui, à l'évidence, n'avait pas été atteint l'an dernier. La Directrice générale de l'OMC avait indiqué, le 25 mai, à Davos, que le financement du développement était une question de plus en plus importante du point de vue du développement. Néanmoins, on observait une dynamique positive. En fin d'année dernière, à la veille de la Conférence des Parties, les pays de l'OCDE avaient publié une déclaration pour aligner le développement et la coordination sur les objectifs de l'Accord de Paris, ce qui, espérait-on, permettrait d'accélérer la mobilisation des ressources. En outre, le plan d'exécution du financement de l'action climatique, qui servait de document d'orientation à nombre de donateurs, pourrait, s'il était respecté, aider à atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars d'ici à 2023.

2.13. L'intérêt pour l'Examen global de l'Aide pour le commerce, qui aurait lieu du 27 au 29 juillet, ne s'était pas démenti. Près de 50 demandes avaient été reçues au cours des derniers mois. L'idée initiale avait été de limiter l'Examen global à 30 séances, mais le Secrétariat tenterait de faire en sorte que tous les points de vue soient représentés. Il poursuivait encore actuellement ses travaux, en collaboration avec la Présidente du Comité du commerce et du développement, pour établir le programme définitif des réunions, qui devrait être annoncé par cette dernière au cours des semaines à venir. La durabilité constituerait bien entendu un aspect important de l'Examen global et toutes les séances de la deuxième journée porteraient sur ce thème.

2.14. En conclusion, l'intérêt suscité par l'Examen global témoignait d'une prise de conscience accrue des risques liés aux changements climatiques, et cette prise de conscience suscitait un élan de réforme et une volonté d'intégrer les objectifs pertinents dans les cadres nationaux. Le processus en était encore à sa phase initiale et restait limité dans sa spécificité et ses objectifs, mais la compréhension des débouchés et des obstacles avait progressé, et l'économie circulaire suscitait un intérêt important. Enfin, le financement de l'action climatique et l'Aide pour le commerce étaient de

plus en plus interdépendants, et on espérait que l'Examen global apporterait une meilleure compréhension de leurs liens réciproques.

2.2 Exposé du Secrétariat de l'OMC sur la série en cours de webinaires organisés conjointement avec la Banque mondiale mettant l'accent sur la dimension développement des liens entre le commerce et les changements climatiques

2.15. Le Secrétariat de l'OMC a rendu compte aux délégations de la série en cours de webinaires organisés conjointement avec la Banque mondiale, qui mettaient l'accent sur la dimension développement des liens entre le commerce et les changements climatiques. En mars 2022, le Secrétariat de l'OMC et la Banque mondiale avaient lancé une "série de webinaires sur le commerce et les changements climatiques" dans le but de toucher un public plus large sur ce sujet. Selon une valeur fondamentale partagée par les deux institutions, celle de l'"inclusivité", le thème général retenu pour la série était la dimension développement du dialogue sur le commerce et les changements climatiques, en apportant à l'étude de la question l'éclairage de certains aspects moins connus des liens entre commerce et changements climatiques.

2.16. Lors du webinaire d'ouverture, en mars, intitulé "La transition vers une économie sobre en carbone – quelle compétitivité carbone pour les PMA?", les débats avaient passé en revue plusieurs questions, parmi lesquelles la complexité technique de la mesure du carbone; le renforcement de la compétitivité carbone des PME; et les obstacles à la compétitivité du secteur privé.

2.17. Le deuxième webinaire, intitulé "Libérer le commerce et l'adoption à grande échelle des biens et des services environnementaux dans les pays en développement", aurait lieu le 7 juin. Cette réunion visait à éclairer les divers avantages que les pays en développement pourraient retirer d'une participation à l'élaboration des règles mondiales dans ce domaine. À partir de trois études de cas, pour le Botswana, le Bangladesh et l'Ouganda, la réunion présenterait des conclusions sur les difficultés d'accès aux biens et aux services environnementaux rencontrées par les entreprises, particulièrement selon le point de vue du terrain. Le Secrétariat avait largement diffusé les renseignements nécessaires pour s'inscrire et les Membres qui ne les avaient pas reçus étaient invités à prendre contact avec le Secrétariat. Enfin, les délégations ont été invitées à communiquer leurs avis et leurs idées sur les sujets possibles de webinaires futurs pour orienter cette série de webinaires.

2.18. La représentante du Royaume-Uni a remercié le Secrétariat pour les deux rapports. Comme le Royaume-Uni l'avait souligné dans sa réponse au questionnaire de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce, les pays en développement et les pays émergents devaient être soutenus afin de pouvoir participer au système commercial mondial et retirer les avantages d'une croissance durable. Le Royaume-Uni coopérait avec ses partenaires, parmi lesquels des pays les moins avancés et des pays en développement, pour organiser des réunions dans le cadre de l'Examen global de l'Aide pour le commerce sur le thème de la promotion d'un commerce connecté et durable. Le Royaume-Uni estimait que le commerce pouvait faire partie de la solution et que des politiques commerciales bien conçues pouvaient être un instrument puissant pour relever le défi des changements climatiques, soutenir la croissance verte et favoriser l'adoption de biens, de services et de technologies écoresponsables. La représentante a noté que les aspects liés au climat et à l'environnement tenaient une place importante dans les activités du Royaume-Uni au titre de l'Aide pour le commerce. Le pays adaptait ses programmes pour soutenir la transition verte, y compris ses partenariats avec les pays en développement et son aide publique au développement.

2.3 Exposé du Centre Réseau des technologies climatiques (CRTC) de l'ONU sur sa contribution au transfert des technologies climatiques

2.19. Le représentant du Centre Réseau des technologies climatiques (CRTC) de l'ONU a informé les participants des activités du CRTC relatives au transfert de technologies écologiquement rationnelles. Comme élément de contexte, il a été précisé que le CRTC était un des deux mécanismes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'autre étant le mécanisme de financement. Son mandat, aux termes de la Convention-cadre, consistait à faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les pays en développement. Il comportait deux organes: un organe de mise en œuvre, qui assurait la mise en œuvre opérationnelle au niveau national, et un organe directeur, le Comité exécutif de la technologie, constitué d'experts qui adressaient à la Conférence des Parties des orientations de politique générale et des conseils

normatifs sur la base des activités menées dans les pays. Le CRTC contribuait aussi activement aux travaux de bon nombre des organes constitutifs de la Convention-cadre.

2.20. Le CRTC faisait rapport directement chaque année à la COP sur ses activités à l'appui du transfert de technologies écologiquement rationnelles. Sur la base de ce rapport, les États membres formulaient des orientations qui constituaient les décisions de la COP sur la technologie. Quant à la structure du CRTC, celui-ci était hébergé par le PNUE et administré par un groupement de 13 organisations internationales avec lesquelles il coopérait pour diffuser des technologies environnementales. Il disposait en outre d'un réseau de 700 membres, autant d'organisations et d'institutions qui étaient de véritables prestataires de services technologiques. Ces acteurs étaient disposés à coopérer avec le CRTC pour diffuser les technologies indispensables aux pays en développement. D'après son mandat, les services du CRTC devaient couvrir à la fois l'atténuation et l'adaptation.

2.21. À la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris en 2015, les États membres avaient créé au titre de l'Accord un cadre technologique pour assurer un appui ciblant l'innovation; la mise en œuvre, y compris l'assistance technique; et un appui centré sur l'instauration de conditions favorables et le renforcement des capacités. Dès lors, même si le CRTC s'occupait de technologie, son action consistait en fait pour une bonne part à aider les pays à mettre en place les politiques, les normes réglementaires et l'ensemble de cadres incitatifs dont ils avaient besoin pour accéder à la technologie. S'ajoutaient à cela des activités de collaboration et de réseautage, car le CRTC proposait à des entreprises d'adhérer librement à son réseau et de mettre leurs technologies à la disposition des pays en développement. Enfin, le CRTC assurait un appui, ce qui l'amenait à coopérer avec le mécanisme financier de la Convention-cadre, constitué principalement du Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, afin que les pays en développement puissent accéder à ces fonds pour tirer parti de technologies climatiques qui soient écologiquement rationnelles et leur permettent d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

2.22. Au niveau national, l'action du CRTC avait permis à ce jour le transfert de plus de 360 solutions technologiques à plus de 107 pays; ainsi, des projets de technologie climatique existaient dans plus de 107 pays. Ces chiffres donnaient une idée de la portée de son action; tous ces pays étaient des pays en développement, mais parmi ces pays, un grand nombre étaient des PEID et des PMA. Le CRTC aidait des pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine de façon équitable.

2.23. En Afrique, le CRTC avait aidé 43 pays à présenter des demandes de technologies écologiquement rationnelles. Il avait fourni 116 solutions technologiques sur la base de ces 43 demandes et coopéré avec 77 membres de son réseau, qui réalisaient les prestations de services technologiques, c'est-à-dire des entreprises, des PME, de grandes multinationales, des groupes de réflexion et des établissements de recherche qui aidaient ces pays à développer leurs politiques et leur cadre réglementaire ainsi que les normes indispensables aux différents secteurs. Le CRTC avait mené plusieurs évaluations des besoins technologiques en Afrique. Dans cette région, la plupart des demandes portaient sur l'économie circulaire, en particulier s'agissant d'aider ces pays à mettre au point des feuilles de route pour l'économie circulaire. Nombre de pays d'Afrique avaient demandé des technologies en vue de bénéficier d'une aide pour l'utilisation du photovoltaïque dans le contexte du lien énergie-eau-alimentation, et plusieurs demandes avaient concerné la réglementation et les cadres incitatifs en matière de mobilité électrique, ainsi que la compréhension des besoins liés à ces technologies.

2.24. En Asie, le CRTC avait soutenu 37 pays, fourni 86 solutions technologiques au titre de son assistance technique et coopéré avec plus de 220 prestataires de services technologiques dans le cadre de son réseau. D'après le travail effectué dans ces 37 pays, la plupart des demandes concernaient l'efficacité énergétique et les transports à faibles émissions de carbone. La région Asie-Pacifique s'était aussi intéressée à des technologies d'adaptation et des technologies intersectorielles, ainsi qu'aux technologies de l'hydrogène vert et du piégeage du carbone. Les pays d'Asie avaient présenté de plus en plus de demandes d'outils d'aide à la décision pour l'élaboration de leurs politiques ainsi que de systèmes d'alerte précoce fondés sur les prévisions. À cet égard, le CRTC avait recours à bon nombre de technologies et d'applications numériques conçues spécialement pour faciliter l'accès aux renseignements d'alerte précoce. En Asie, le CRTC traitait aussi un nombre très élevé de demandes portant sur des questions relatives aux villes durables ainsi que des feuilles de route pour l'économie circulaire et la mobilité électrique.

2.25. En Amérique latine, le CRTC avait aidé 25 pays et fourni plus de 54 solutions technologiques. Il avait coopéré avec 80 entreprises prestataires de services technologiques qui avaient aidé ces pays par leurs solutions technologiques. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les pays s'intéressaient à des technologies qui les aidaient à mieux protéger la nature, qu'il s'agisse de préservation ou de remise en état du cadre naturel. Dans ce contexte, le CRTC expérimentait un ensemble de certaines des technologies numériques les plus récentes pour promouvoir des solutions fondées sur la nature. Ces pays s'intéressaient aussi à des technologies qui les aidaient à assurer le suivi de leurs mesures d'adaptation et de leurs technologies de résilience dans le domaine de l'eau.

2.26. Les pays de la région des Caraïbes s'intéressaient de près à la mobilité électrique et aux systèmes d'infrastructure résilients ainsi qu'au renforcement des capacités susceptibles de les aider à établir la durabilité. L'économie circulaire suscitait une demande particulièrement importante de la part de la région de l'Amérique latine. Le CRTC avait coopéré avec des pays latino-américains pour créer, avec le PNUE, le premier réseau majeur d'économie circulaire de la région. Il avait aussi œuvré à la mise en place d'un tel réseau en Afrique. Les pays d'Amérique latine étaient aussi demandeurs de transfert de technologie pour le secteur de l'énergie, une importance croissante étant accordée, depuis deux ans, à l'hydrogène vert.

2.27. Le CRTC œuvrait à plusieurs projets phares. Comme indiqué précédemment, le CRTC était chargé de coopérer avec les mécanismes de financement de la Convention-cadre. Avec le Fonds pour l'adaptation, il gérait un outil centré sur les technologies d'adaptation, l'"Accélérateur d'innovation climatique". Avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), il avait créé un programme pilote axé sur le financement de l'innovation pour les villes petites et moyennes. Enfin, le CRTC était désormais le plus gros utilisateur de fonds "préparatoires" du Fonds vert pour le climat (FVC); il était à l'origine de 75% des dépenses du portefeuille du FVC au titre des activités préparatoires.

2.28. Le CRTC collaborait de plus en plus avec le secteur privé en vue de mobiliser davantage de ressources pour des mesures climatiques nationales et avec la Banque ouest-africaine de développement, dans ce dernier cas afin de mettre au point un programme plurinational pour le FEM d'un montant de près de 250 millions d'USD pour mobiliser un financement supplémentaire pour ses États membres au service d'une agriculture résiliente aux changements climatiques. Elle avait aussi coopéré avec la Banque kényane de développement pour développer le programme de cette dernière pour l'entreprenariat et la création d'emplois écologiquement rationnels en faveur des PME kényanes.

2.29. En ce qui concerne les services, outre l'assistance technique fournie, le CRTC avait aussi organisé dans la région plusieurs réunions et manifestations sur la technologie. Il avait aussi collaboré avec le secteur privé, notamment avec la Banque kényane de développement, concernant le projet susmentionné de 250 millions d'USD pour le FVC, s'agissant de créer des emplois verts en collaborant avec les PME du pays et en renforçant les capacités.

2.30. Un autre secteur d'activité concernait le rôle des femmes dans la technologie. Le CRTC avait, à la COP, animé un programme de mentorat récompensant des solutions climatiques justes à l'égard des femmes, qui avait invité des groupes de femmes du monde entier à présenter des solutions technologiques innovantes pour un investissement responsable sur le plan climatique. D'autres activités, portant sur la participation des jeunes, mettaient l'accent sur des technologies numériques qui renforcent l'action climatique. Le CRTC travaillait aussi en étroite collaboration avec des populations locales et autochtones.

2.31. Le renforcement des capacités faisait partie des services que le CRTC devait assurer aux pays et bon nombre des technologies qu'il transférait demandaient un recyclage, une reconversion ou simplement un perfectionnement de la part des entités publiques avec lesquelles il collaborait. Parallèlement, il gérait un important site Web d'information, qui était proche de constituer la plus grosse source en ligne au monde de solutions technologiques pour le climat. Un renforcement des capacités était proposé aux points de contact établis par les pays au titre de la Convention-cadre et du mécanisme de financement pour faire en sorte qu'ils collaborent à la mise au point de stratégies d'assistance technique, ainsi que de mobilisation des ressources, pouvant émaner aussi bien du mécanisme de financement que du secteur privé et qui répondent à leurs objectifs nationaux. Le CRTC avait aussi proposé un renforcement des capacités concernant certaines solutions innovantes; il avait ainsi organisé une série de webinaires sur les technologies de la chaîne de blocs qui avaient abordé l'énergie, l'agriculture et les marchés du carbone, pour présenter aux pays en

développement les possibilités offertes par ces technologies et ce qu'ils pouvaient faire pour les intégrer dans leur action climatique.

2.32. Achevant son exposé, l'oratrice a présenté certains chiffres clés récapitulant le CRTC. Elle a indiqué que sur le site Web de celui-ci, en effectuant une recherche par pays ou par région parmi les 107 pays où le CRTC était présent, le public pouvait consulter le type de soutien que le CRTC avait apporté, ainsi que les entreprises et les ministères avec lesquels il avait coopéré. Au cours des 10 dernières années, il avait mobilisé plus de 1 milliard de dollars dans le cadre de sa coopération avec ces pays.

2.4 Exposé du Secrétariat de l'OMC sur les activités récentes en rapport avec le dix-neuvième examen annuel de la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui concerne les incitations au transfert de technologie vers les PMA

2.33. Le Secrétariat a d'abord rappelé que l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC disposait que les pays développés Membres offriront des incitations aux entreprises et institutions sur leur territoire afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés Membres pour leur permettre de se doter d'une base technologique solide et viable.

2.34. En 2021, huit pays développés Membres, soit l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suisse et l'ensemble de l'Union européenne, avaient soumis leur septième série de nouveaux rapports détaillés au titre de la décision de 2003 du Conseil. Ils avaient fait état de 449 programmes d'incitation au transfert de technologie, dont avaient bénéficié 43 PMA Membres et Observateurs de l'OMC. Les trois catégories principales des programmes de transfert de technologie étaient l'environnement/les changements climatiques, la santé publique/les produits pharmaceutiques, et l'agriculture et l'alimentation.

2.35. En 2021, 102 programmes de transfert de technologie portaient sur l'environnement, au profit de 41 PMA Membres et Observateurs. L'Union européenne, ainsi que les États-Unis et la Norvège, en étaient les trois principaux prestataires, ayant assuré 75% des programmes. La plus grande partie relevait de la catégorie de l'atténuation des changements climatiques, suivie de celles de la biodiversité et des écosystèmes, de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des déchets.

2.36. S'agissant du décompte cumulatif du nombre de PMA dans les différents secteurs liés à l'environnement, 8 PMA avaient bénéficié de plus de 15 programmes: Ouganda, Tanzanie, Bangladesh, Zambie, Cambodge, Népal, Madagascar et Mali. L'Ouganda avait bénéficié de 21 programmes relatifs à l'atténuation des changements climatiques et le Cambodge de 8 programmes relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes. En revanche, 16 PMA avaient bénéficié de moins de 5 programmes: le Burkina Faso et le Soudan avaient bénéficié chacun de 4 programmes sur l'adaptation aux changements climatiques.

2.37. En ce qui concerne le décompte cumulatif des PMA par Membre soumettant des rapports, le Bangladesh, le Népal et Madagascar avaient bénéficié chacun de six programmes assurés par la Suisse, tandis que l'Éthiopie, la Tanzanie et la Zambie avaient bénéficié chacun de cinq programmes offerts par l'UE. À titre d'exemple, le programme de la Plate-forme de la Suisse pour la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'efficacité d'utilisation des ressources dans la coopération internationale, qui était axé sur le transfert de connaissances et de technologies pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, s'était inscrit dans une perspective de long terme et avait bénéficié à 15 PMA au moins. Le projet du Japon pour le renforcement de la gestion des déchets solides au Bangladesh visait à établir un plan directeur pour l'amélioration du système de collecte et de gestion des déchets dans plusieurs régions du Bangladesh. Le projet recouvrait aussi les déchets médicaux, question importante dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

2.38. Concernant le questionnaire d'enquête, le Secrétariat avait effectué sa première enquête en 2020. Cette année, il avait poursuivi cette pratique en réalisant un questionnaire d'enquête plus complexe en partant de l'expérience acquise l'année précédente. Dans l'enquête actualisée, il avait été demandé aux PMA Membres non seulement d'indiquer leurs secteurs technologiques prioritaires, mais aussi les types précis de technologie qui seraient utiles à ces secteurs. Le Secrétariat avait

diffusé le questionnaire d'enquête auprès de tous les PMA Membres et Observateurs. Il avait reçu 19 réponses de 13 PMA Membres, qui avaient tous mentionné l'agriculture/l'alimentation et l'environnement/les changements climatiques comme secteurs technologiques prioritaires, suivis par les secteurs de la santé et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les résultats étaient très proches de ceux de l'enquête de 2021. Les besoins en technologie environnementale étaient presque identiques dans trois catégories: atténuation des changements climatiques, adaptation aux changements climatiques et gestion des déchets. L'adaptation aux changements climatiques constituait la priorité.

2.39. Pour 2022, la structure et la forme de l'atelier avaient été améliorées en présentant une vue d'ensemble du contexte plus général du transfert de technologie vers les PMA sous l'angle du développement et des politiques. L'atelier avait été suivi par plus de 75 experts en poste dans les capitales ou à Genève, originaires de 21 PMA Membres et de 7 pays développés Membres. Plusieurs organisations internationales avaient été invitées à rendre compte de leurs travaux actuels concernant l'évaluation des besoins technologiques nationaux et le programme de transfert de technologie dans les PMA: le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PNUE, le CRTC et la Banque de technologies des Nations Unies pour les PMA, parallèlement à des collègues de la Division du commerce et de l'environnement. Des experts originaires de pays ayant communiqué des informations et de PMA, y compris l'Union européenne, le Japon, la Norvège et le Bangladesh, avaient aussi pris part à l'atelier en qualité d'intervenants. La participation active de ces personnes avait nettement enrichi le programme de cette année.

2.40. Tous les participants en poste dans les capitales avaient assisté à la réunion du Conseil des ADPIC au sein de leurs délégations nationales et apporté leur contribution au processus d'examen du Conseil. Pendant la réunion, le Groupe des PMA avait fait quatre propositions concrètes pour des travaux futurs, dont une consistant à demander au Secrétariat de compiler une liste des technologies prioritaires répertoriées lors de l'atelier et dans le cadre du questionnaire d'enquête, et de rendre compte à ce sujet à la prochaine réunion du Conseil des ADPIC. Ils avaient aussi demandé que les renseignements communiqués soient utilisés par le Secrétariat pour concevoir les programmes d'assistance technique futurs et soient portés à l'attention des pays soumettant des rapports.

2.41. En ce qui concerne les prochaines étapes, le Secrétariat établirait une compilation des réponses à l'enquête, comme les PMA le lui avaient demandé, et continuerait de coopérer avec les PMA Membres, les Membres soumettant des rapports et les collègues des organisations partenaires pour renforcer la coopération et la coordination. Il continuerait d'organiser l'Atelier qui était programmé à titre provisoire pour mars 2023. La représentante du Secrétariat a exprimé sa gratitude à ses collègues de la Division du commerce et de l'environnement, partenaire habituel apprécié de son action.

2.42. Le représentant de l'Inde a salué les débats sur l'assistance technique et le renforcement des capacités en ce qui concerne le paragraphe 33 de la Déclaration ministérielle de Doha. Selon lui, le CTE offrait un cadre idéal non seulement pour échanger des idées mais aussi pour créer un mécanisme plus efficace de suivi de l'application de ces idées relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités. À la réunion récente du Groupe de travail sur le commerce et le transfert de technologie, plusieurs Membres, dont l'Inde, avaient évoqué la nécessité de mettre l'accent davantage sur cet aspect du commerce. L'Inde travaillerait à des propositions visant à concrétiser ce débat au sein du CTE et d'autres organes officiels de l'OMC avec des Membres animés du même esprit.

3 ACCORDS ENVIRONNEMENTAUX MULTILATÉRAUX (AEM) – POINTS 1 ET 5 DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

3.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

3.1.1 Renseignements actualisés du Royaume-Uni concernant l'année de la présidence de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties

3.1. La représentante du Royaume-Uni a rendu compte des progrès accomplis par rapport aux conclusions de la vingt-sixième session de la COP et au document historique que constituait le Pacte de Glasgow pour le climat. En adoptant ce document historique à la vingt-sixième session de la COP,

l'ensemble des 197 parties avait décidé de prendre d'urgence des mesures concertées en cette décennie cruciale afin que l'objectif de 1,5 °C reste atteignable. Le Pacte engageait les pays à réduire progressivement la production d'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation et à supprimer graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Il demandait aux pays de revoir et de renforcer leurs CDN d'ici à la fin de 2022. Il exhortait les pays développés à accroître le financement de l'action climatique et à doubler le financement de l'adaptation d'ici à 2025. Il soulignait également l'importance centrale de l'adaptation et les dangers liés aux pertes et préjudices, et la nécessité de renforcer l'action et le soutien dans ces deux domaines.

3.2. Le contexte avait beaucoup changé au cours des sept mois écoulés depuis la vingt-sixième session de la COP. La situation géopolitique avait changé radicalement, du fait, en particulier, de l'invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine par la Russie et de l'augmentation des prix mondiaux de l'énergie. Ces crises soulignaient la nécessité d'accélérer la transition mondiale vers des sources d'énergie propres et fiables. Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique constituaient la voie la plus rapide, la plus économique et la plus fiable vers la sécurité climatique et énergétique à long terme, et la prospérité à long terme. Le moment était venu de réaffirmer les mesures convenues à la vingt-sixième session de la COP pour lutter contre les changements climatiques et réduire la dépendance des économies à l'égard des combustibles fossiles.

3.3. En mai, le président de la vingt-sixième session de la COP, Alok Sharma, et le Président désigné de la vingt-septième session, Sameh Shoukry, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, avaient coprésidé une réunion de ministres et de représentants de plus de 40 pays. Celle-ci avait mis l'accent sur le respect des engagements pris par la communauté internationale et manifesté un large consensus sur ce qui devait être fait.

3.4. En ce qui concerne l'atténuation, il y avait eu des signaux positifs de la part de pays qui étudiaient les moyens de renforcer leurs CDN, y compris en concrétisant les objectifs annoncés par des mesures sectorielles. Le Royaume-Uni continuait d'exhorter les pays à présenter toutes les CDN en suspens et à revoir et renforcer les CDN en vigueur en 2022, particulièrement lorsqu'elles n'étaient pas actuellement conformes à l'objectif de température de l'Accord de Paris. Le Royaume-Uni demandait à tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait de présenter des stratégies à long terme conformes à l'objectif d'émissions nettes égales à zéro et les encourageait vivement à communiquer au secrétariat de la Convention-cadre l'ensemble des nouvelles soumissions, y compris les versions actualisées des CDN, avant la date limite du rapport de synthèse du 23 septembre.

3.5. Sur la question du financement, les gouvernements allemand et canadien coordonneraient à l'approche de la vingt-septième session de la COP un bilan d'étape concernant le plan visant à mobiliser 100 milliards d'USD publié en 2021. L'Équipe spéciale sur l'accès au financement de l'action climatique avait engagé des projets pilotes au Bangladesh, aux Fidji, en Jamaïque, au Rwanda et en Ouganda. Parallèlement à la future présidence égyptienne de la vingt-septième session de la COP et aux champions de haut niveau désignés par l'ONU sur la question des changements climatiques, un nouveau groupe indépendant d'experts de haut niveau des investissements dans l'action climatique, qui serait coprésidé par Vera Songwe et Lord Nick Stern, avait aussi été annoncé. Le Groupe élaborerait des orientations pour soutenir et permettre les mesures d'investissement et de financement nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Pacte de Glasgow pour le climat.

3.6. En ce qui concerne l'adaptation et les pertes et préjudices, les Parties avaient communiqué leurs vues sur le programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, ce qui aiderait à progresser par rapport à cet objectif à l'approche du premier atelier, qui devait avoir lieu en juin 2022. Davantage de pays avaient présenté des communications sur l'adaptation et des plans nationaux d'adaptation, à la suite des demandes formulées en ce sens tout au long de la présidence. Le Royaume-Uni avait commencé de travailler au lancement du Réseau de Santiago pour assurer une assistance technique concernant les pertes et préjudices. Le Dialogue de Glasgow sur les pertes et préjudices commencerait aussi ses travaux en juin pour étudier les modalités de financement d'activités visant à renforcer l'action en matière de pertes et préjudices, et devait s'achever en 2024.

3.7. En ce qui concerne le transport routier, le Royaume-Uni a annoncé que plus de 100 signataires, parmi lesquels le Canada, le Mexique, BYD Auto et General Motors, s'étaient, dans le cadre de la Déclaration sur les véhicules à émission zéro, engagés à accélérer rapidement la transition vers des

véhicules à émission zéro, pour faire en sorte que toutes les nouvelles automobiles et camionnettes soient à émission zéro, à l'échelle mondiale, d'ici à 2040, ou sur les principaux marchés, d'ici à 2035. Depuis la vingt-sixième session de la COP, la dynamique s'était encore renforcée, la Déclaration recueillant 22 signataires supplémentaires.

3.8. La CM12 constituait un moment important. Outre qu'il s'agirait de la plus importante réunion physique de Ministres du commerce depuis 2017, ce serait également l'occasion de réaffirmer l'importance du système international fondé sur des règles pour trouver des solutions aux grandes questions planétaires. Les questions climatiques et environnementales devaient figurer au premier plan du programme multilatéral sur le commerce.

3.9. Le processus de la COP tirait sa force de la somme de ses parties. La représentante a conclu son propos en soulignant que chaque pays devait accélérer le rythme, élever son ambition et conjuguer les efforts. Le Royaume-Uni continuerait de s'employer résolument à coopérer avec ses partenaires internationaux, et avec la future présidence égyptienne, pour réaliser les promesses formulées à Glasgow.

3.1.2 Renseignements actualisés de l'Égypte concernant les préparatifs de la vingt-septième session de la Conférence des Parties

3.10. La représentante de l'Égypte a informé les délégations des préparatifs de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Égypte tenait à ce qu'un équilibre soit observé, dans les messages issus de la vingt-septième session de la Conférence des Parties, entre l'atténuation et l'aspiration légitime des pays en développement et des pays les moins avancés, en particulier des pays d'Afrique, à pouvoir s'adapter aux conséquences néfastes actuelles et à court terme des changements climatiques, parvenir au développement durable et renforcer leur résilience en adoptant la transition comme principe fondamental.

3.11. À la vingt-septième session de la COP, qui aurait lieu du 6 au 18 novembre 2022 à Charm el-Cheikh, l'Égypte veillerait à ce que les résultats définis à Glasgow soient alignés sur le mandat à venir, en particulier s'agissant du financement du transfert de technologies pour l'adaptation et du renforcement des capacités. En outre, plusieurs initiatives de fond et domaines prioritaires étaient en cours de formulation avec les organisations internationales compétentes et feraient l'objet de séances thématiques distinctes en marge de la Conférence.

3.12. Ayant approuvé et ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, l'Égypte avait toujours fait preuve d'engagement et de sérieux sur la question des changements climatiques. Elle tenait à souligner les difficultés qui pouvaient se poser à cet égard et l'importance qu'il y avait à échanger des perspectives et des données d'expérience sur les divers aspects de la mise en œuvre de l'action climatique internationale au sein de différentes instances, tout récemment lors d'une réunion ministérielle de haut niveau coprésidée par l'Égypte et le Royaume-Uni et tenue au Danemark, à Copenhague, en mai 2022.

3.13. En dépit des incidences néfastes des changements climatiques sur des secteurs stratégiques pour l'Égypte comme l'agriculture, les ressources en eau, la santé, la culture et les infrastructures, et de ce que les émissions produites par l'Égypte ne dépassaient pas 0,6% du total mondial, l'Égypte s'efforçait de contribuer à la réduction des émissions en prenant de nombreuses mesures, dont le lancement de sa propre Stratégie nationale sur les changements climatiques à l'horizon 2050. Cette stratégie permettrait au gouvernement égyptien d'établir des programmes et de gérer les changements climatiques à différents niveaux, ainsi que de soutenir les Objectifs de développement durable définis dans la stratégie Horizon 2030 du pays.

3.14. La Stratégie de l'Égypte pour l'énergie durable à l'horizon 2035, adoptée en octobre 2016, visait à élever la part des énergies renouvelables à 43% de la production totale d'électricité en 2035. En conséquence, de nombreux projets énergétiques et d'énergie solaire avaient déjà été lancés, comme le projet de parc solaire de Benban dans le gouvernorat d'Assouan. L'Égypte avait aussi lancé des projets de transport et de construction durables comme la nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse et le projet de monorail, entre autres. Elle avait de plus signé récemment plusieurs

accords et mémorandums d'accord avec des entreprises internationales pour commencer à produire de l'hydrogène vert dans la zone économique du canal de Suez.

3.15. L'Égypte œuvrait de façon impartiale à la mise en place du cadre nécessaire au dialogue et à l'instauration de la confiance ainsi qu'à l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes dans l'action climatique. Elle s'employait résolument à coordonner et à mobiliser l'appui nécessaire aux pays africains pour garantir leur adaptation prioritaire aux effets économiques et sociaux des changements climatiques. En prévision de la vingt-septième session de la COP, elle avait tenu des consultations fin mars 2022 avec plusieurs pays africains pour évaluer les besoins du continent. L'Égypte a souligné qu'il importait d'instaurer la confiance entre les différentes parties et de favoriser une compréhension commune des difficultés des autres pays, en particulier des pays en développement et des PMA, pour faire en sorte que nul ne soit laissé de côté.

3.16. En conclusion, la représentante a indiqué que l'Égypte était disposée à coopérer avec l'ensemble des partenaires internationaux pour parvenir aux objectifs souhaités d'une manière équitable qui tienne compte des capacités de développement différentes dont les pays disposaient.

3.1.3 Exposé du représentant du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur les vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence des Parties

3.17. Le représentant du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a présenté aux délégations des renseignements sur les vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre. Le secrétariat avait soutenu la présidence britannique de la vingt-sixième session et mettait à présent en place, en étroite coopération avec l'Égypte, les dispositions nécessaires à l'appui de la future présidence égyptienne de la vingt-septième session de la COP. Il a souligné que la vingt-sixième session, tenue à Glasgow, était intervenue à un moment où de toute évidence, il était urgent de renforcer l'action relative aux changements climatiques, urgence confirmée par les récents rapports du GIEC, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du secrétariat de la Convention-cadre et du PNUE. Cependant, le processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques avait été retardé en raison des contraintes et des difficultés suscitées par la pandémie mondiale.

3.18. Le sentiment qu'il était urgent d'agir, en particulier pour faire en sorte que l'objectif de température de 1,5 °C défini dans l'Accord de Paris reste atteignable, était manifeste. Le slogan retenu pour la Conférence par la présidence de la vingt-sixième session, "Tenir l'objectif de 1,5 °C", était approprié dans ce contexte et avait constitué un fil conducteur efficace à l'appui des négociations.

3.19. Les chiffres record de la participation à la vingt-sixième session de la COP ne constituaient pas une surprise dans ce contexte. Il y avait eu près de 40 000 participants, plus de 4 000 représentants des médias et plus d'un million de visiteurs sur le site Web de la Convention-cadre pendant la COP. En outre, 208 millions de personnes avaient été atteintes sur les plates-formes de médias sociaux, dont Twitter, LinkedIn, Facebook, Instagram et YouTube. La couverture médiatique avait aussi été importante: 891 000 nouvelles en ligne avaient mentionné la vingt-sixième session de la COP.

3.20. La vingt-sixième session de la COP à Glasgow avait débouché sur des résultats positifs appréciables pour plusieurs des domaines prioritaires du régime international applicable en matière de changements climatiques: le financement, l'adaptation, les pertes et préjudices résultant des changements climatiques, l'atténuation, la transparence et l'article 6. Il était nécessaire de réussir dans ces domaines pour renforcer l'action climatique dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation, ainsi que l'appui correspondant, et pour clore les chapitres en suspens du "règlement de l'Accord de Paris" de façon à pouvoir appliquer pleinement toutes les parties de l'Accord de Paris.

3.21. S'agissant de la vingt-septième session de la COP, qui serait organisée et tenue sous l'égide de l'Égypte, il ressortait des consultations à tous les niveaux que les bonnes décisions avaient été adoptées au bon moment l'an dernier à Glasgow. Mais la difficulté résidait à présent dans l'application de ces décisions. Il fallait faire preuve d'ambition dans l'application du Pacte de Glasgow pour le climat, particulièrement en ce qui concerne l'objectif de limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C.

3.22. Les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris ayant été achevées en grande partie à Glasgow, la vingt-septième session serait la première session annuelle de la Conférence des Parties entièrement consacrée à la mise en œuvre de l'action climatique. Le rôle de l'appui nécessaire à la mise en œuvre serait un élément des débats, à plus forte raison que cette COP aurait lieu, pour la première fois depuis 2016, dans un pays en développement.

3.23. 2022 différait de 2021, du fait en particulier du changement bien connu intervenu dans la situation internationale, qui créait de vives tensions, et en écho des problèmes politiques, économiques et sociaux. Mais la menace mondiale des changements climatiques était toujours présente et, comme l'avaient indiqué le Royaume-Uni et l'Égypte, les changements climatiques conservaient un rang élevé de priorité politique en 2022. La nécessité de remédier d'urgence à ces changements n'avait pas faibli mais plutôt augmenté, compte tenu en particulier des toutes dernières conclusions du GIEC et de l'OMM.

3.24. La session de milieu d'année des organes subsidiaires de la Convention-cadre débiterait bientôt à Bonn. C'était une étape importante des préparatifs de la vingt-septième session de la COP à Charm el-Cheikh. Cette session serait une occasion essentielle de progresser dans tous les domaines de la mise en œuvre: l'adaptation, les pertes et préjudices, l'atténuation, la technologie, le renforcement des capacités et le financement, pour n'en citer que quelques-uns. Elle marquerait aussi le début de l'évaluation technique dans le cadre du bilan mondial. Le secrétariat de la Convention-cadre se tenait à la disposition des Parties pour les aider à progresser dans les délibérations autant que possible.

3.25. Pour être une réussite, la vingt-septième session de la COP devrait aboutir à un ensemble équilibré de décisions dans tous les domaines thématiques: adaptation, pertes et préjudices, atténuation et moyens de mise en œuvre, y compris, en particulier, le financement. Pour certaines questions, comme le programme de travail sur l'atténuation, un résultat complet était attendu à Charm el-Cheikh, tandis que pour d'autres, comme l'objectif mondial en matière d'adaptation, le résultat des travaux ne devait être annoncé qu'en 2023, voire plus tard pour certaines autres questions. Toutefois, même pour les questions où les travaux ne pourraient être achevés à la vingt-septième session de la COP, il importait de réussir des progrès concrets, crédibles et manifestes pour garantir un résultat équilibré et montrer que la mise en œuvre de l'action climatique progressait rapidement et selon le niveau d'ambition requis. Les données scientifiques indiquaient qu'une transformation profonde et rapide à l'échelle de toute la société était nécessaire pour répondre comme il se doit aux changements climatiques sur le plan mondial. La coopération internationale et le multilatéralisme, conformément aux valeurs de l'ONU, demeuraient les principes fondamentaux pour accompagner cette transformation, tandis que la Convention-cadre et l'Accord de Paris en constituaient les instruments d'orientation et de facilitation. Mais l'action transformatrice devait venir à la fois des Parties et des entités non parties et elle devait s'accélérer et s'étendre. En conclusion, le représentant a souligné que la vingt-septième session de la COP serait l'occasion de parvenir à ce résultat.

3.26. Le représentant du Canada a déclaré que la vingt-septième session de la COP serait pour les pays une occasion essentielle de concrétiser l'ambition climatique mondiale et de montrer comment ils appliquent leurs engagements en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le Canada œuvrait résolument au succès de la vingt-septième session de la COP et prenait des mesures pour donner effet aux engagements ambitieux qui étaient les siens, notamment dans le cadre de son plan de réduction des émissions à l'horizon 2030, qui décrivait comment le Canada s'acquitterait de sa CDN; en élaborant la première stratégie nationale d'adaptation du Canada; et en concrétisant l'engagement quinquennal canadien d'un montant de 5,3 milliards d'USD pour le financement de l'action climatique. La participation du Canada à la vingt-septième session serait orientée par le double objectif consistant à mettre en évidence les initiatives nationales ambitieuses du Canada pour le climat et à plaider pour une action mondiale ambitieuse et concrète de tous les pays, en particulier les grands émetteurs. En prévision de la vingt-septième session, le Canada avait été heureux d'organiser la sixième réunion ministérielle sur l'action climatique, le 31 mai 2022, organisée conjointement avec l'UE et la Chine, à Stockholm, qui avait rassemblé 35 ministres et/ou leurs représentants pour évoquer les sujets qui seraient abordés à la vingt-septième session. En cette décennie d'action très importante, la réunion ministérielle sur l'action climatique pouvait aider à préciser les orientations de l'action pour le climat, sans perdre de vue l'ambition.

3.1.4 Renseignements actualisés sur les négociations relatives à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS)

3.27. Au nom du Costa Rica, des Fidji, de l'Islande, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, qui négociaient actuellement l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS), le représentant de la Nouvelle-Zélande a informé le Comité des derniers éléments en date.

3.28. Il a rappelé que les négociations sur l'ACCTS étaient centrées dans un premier temps sur les sujets suivants: libéralisation des biens environnementaux; engagements nouveaux et contraignants pour les services environnementaux; disciplines visant à éliminer les subventions aux combustibles fossiles nuisibles; et lignes directrices sur les meilleures pratiques visant à éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de mécanismes volontaires d'étiquetage écologique.

3.29. Depuis le point présenté au CCE en février, les partenaires de l'ACCTS avaient organisé deux cycles supplémentaires de négociation en mars et en mai, composés de réunions multiples dans chacun des groupes de travail et de réunions intersessions supplémentaires dans les domaines essentiels. Cette accélération du rythme des négociations répondait à l'urgence des enjeux climatiques, confirmée par le dernier rapport d'évaluation du GIEC, et témoignait du sérieux de la réaction des partenaires de l'ACCTS.

3.30. Les progrès accomplis avaient été solides et constructifs, y compris au cours des huitième et neuvième cycles. Des efforts véritables avaient été faits pour parvenir à un texte consensuel dans tous les groupes de travail, parallèlement à la mise en place de cadres d'engagements sur les services environnementaux et à une liste allant croissant de produits environnementaux. Les travaux demeuraient complexes, stimulants et gratifiants. Ils continuaient d'être éclairés par les idées et les connaissances utiles pour leur conserver autant que possible un caractère d'actualité. À titre d'exemple, les travaux du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur les services environnementaux continuaient de représenter une contribution utile et, au sein du groupe de travail sur les subventions aux combustibles fossiles, les partenaires de l'ACCTS avaient reçu des informations utiles d'un certain nombre d'organisations internationales et d'experts nationaux. Les participants à l'ACCTS continuaient d'évaluer rigoureusement les besoins des Membres pour faire en sorte que l'ACCTS soit adapté à son objet. Le groupe poursuivrait ses travaux sur les flexibilités spécifiques et ciblées qu'il pourrait être nécessaire d'intégrer dans les dispositions de l'ACCTS. Le représentant a indiqué que l'initiative était reconnaissante aux Membres de l'OMC pour l'intérêt manifesté à l'Accord et qu'ils seraient tenus informés des faits nouveaux. L'objectif était de faire de l'ACCTS un accord "plurilatéral ouvert", auquel d'autres Membres de l'OMC pourraient adhérer s'ils étaient en mesure d'en respecter les obligations. La diversité des participants à l'ACCTS montrait qu'un ensemble divers de pays, de géographies et de systèmes étaient décidés à étudier activement les moyens d'avancer sur les questions relatives au commerce et aux changements climatiques. On pouvait espérer qu'une fois l'accord conclu, cette participation diverse serait également un atout puissant pour favoriser le développement de l'accord.

3.2 Convention sur la diversité biologique (CBD)

3.2.1 Renseignements actualisés communiqués par le Secrétariat de l'OMC sur les réunions et activités récentes

3.31. Le représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) a présenté des renseignements actualisés sur le processus engagé au titre de la Convention, en particulier en ce qui concerne l'élaboration du cadre de la biodiversité pour l'après-2020.

3.32. Le représentant a rappelé la décision d'établir un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour remplacer l'actuel Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Ce processus était mené par deux coprésidents (M. Francis Ogwal (Ouganda) et M. Basile van Havre (Canada)).

3.33. À la quatorzième réunion de la Conférence des Parties (COP14), il avait également été décidé de mettre au point une série de "produits complémentaires" et une orientation politique globale qui devaient être élaborés par les organes subsidiaires de la Convention, par exemple l'Organe

subsidaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et, bien sûr, ces produits complémentaires étaient, d'une manière ou d'une autre, soutenus par le cadre de biodiversité pour l'après-2020 ou y étaient liés.

3.34. Pour donner un aperçu du processus jusqu'à ce moment-là, en 2019-2020, de vastes consultations avaient été menées dans le cadre de forums en ligne, mais une série d'ateliers mondiaux, régionaux et thématiques avaient également été réalisés. Une réunion du groupe de travail à composition non limitée avait également été tenue pour discuter du projet de texte émergent relatif au cadre 2020. La réunion avait eu lieu en face-à-face à Rome avant la pandémie, puis des retards importants avaient été enregistrés en raison de la pandémie.

3.35. Afin de maintenir l'élan politique et de faire avancer les discussions sur le cadre, le groupe de travail avait organisé des réunions virtuelles informelles, y compris des réunions des organes subsidiaires, en 2020-2021. Des réunions virtuelles formelles des organes subsidiaires et du groupe de travail avaient également eu lieu à la mi-2021 pour lancer les négociations. La formule de négociations en ligne avait suscité beaucoup de discussions et de préoccupations, mais les délibérations avaient commencé sur les points pertinents de l'ordre du jour et sur le projet de cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020, qui avait été élaboré par les coprésidents. La première phase de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP15) avait eu lieu en octobre 2021 à Kunming (Chine), selon une formule hybride. Une fois que les conditions de la pandémie s'étaient atténuées, une réunion en personne s'était tenue en mars 2022 à Genève pour réaliser des progrès concernant le cadre. Deux grandes réunions à venir avaient été mentionnées: la réunion suivante du groupe de travail à composition non limitée, programmée à Nairobi en juin 2022 et la deuxième phase (la phase de travail proprement dite) de la COP15 prévue aux fins de l'examen final et de l'adoption du cadre. La COP15 a été programmée pour le troisième trimestre de 2022 et les dates seraient bientôt annoncées.

3.36. En ce qui concerne la première partie de la COP15, qui comprenait le segment de haut niveau, le segment ministériel et également le forum sur la civilisation écologique organisé par la future présidence chinoise, la COP a décidé de plusieurs mesures administratives, telles que le budget, qui était alors une question urgente. L'un des temps forts a été la Déclaration de Kunming, qui a été adoptée par plus de 100 pays. S'agissant d'un point revêtant un intérêt particulier pour le Comité du commerce et de l'environnement (CCE), la Déclaration contenait une référence à des groupes intergouvernementaux chargés de promouvoir l'intégration de la biodiversité dans la prise de décision et le renforcement des mécanismes de coordination intersectorielle sur la biodiversité, et cela pourrait, bien sûr, également s'appliquer aux politiques commerciales et à chaque situation impliquant une intersection avec la biodiversité. Au niveau mondial, il a également été admis qu'il était nécessaire de renforcer la collaboration et de coordonner plus avant les actions avec les processus internationaux et multilatéraux connexes afin de promouvoir la biodiversité.

3.37. En ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre, la COP15 avait donné lieu à plusieurs annonces importantes: le gouvernement de la République populaire de Chine avait annoncé la création du Fonds pour la biodiversité de Kunming, doté d'une enveloppe d'environ 230 millions d'USD; le Fonds japonais pour la biodiversité, qui soutenait la mise en œuvre de la Convention, avait bénéficié d'un financement complémentaire de 17 millions d'USD; le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE avaient annoncé une collaboration visant à aider les gouvernements à élaborer des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et des plans de financement connexes. Enfin, plusieurs pays avaient annoncé une augmentation du financement international à l'appui de la biodiversité.

3.38. S'agissant de ce qui était appelé les "Réunions de Genève", celles-ci ont permis de voir, de manière intégrée, la deuxième partie des travaux du Groupe de travail à composition non limitée tenue dans le cadre de la vingt-quatrième réunion du SBSTTA (SBSTTA-24) et de la troisième réunion du SBI (SBI-3). En termes de résultats, le travail portant sur le SBSTTA et le SBI était en cours d'achèvement. Il comprenait une série de recommandations comportant des projets de décisions devant être examinés lors de la deuxième phase de la COP15 (COP15-2) et il restait encore à la COP un travail considérable à faire, étant donné que le texte de nombreuses décisions était surchargé de passages entre crochets. Afin de progresser dans ce domaine, plusieurs séances de travail intersessions organisées en axes de travail étaient prévues, par exemple des ateliers sur le cadre de suivi. Des consultations informelles étaient en cours concernant l'organisation des

ressources et plusieurs autres questions. Plus précisément, s'agissant du Groupe de travail, la tâche qui lui avait été confiée était l'élaboration d'un cadre mondial pour la biodiversité. Les progrès les plus importants que s'approprièrent les parties à la Convention était peut-être ce projet de cadre. Avant la version d'alors, les projets de texte avaient fait l'objet d'échanges multiples, puis les coprésidents avaient présenté des renseignements actualisés. Désormais, à la suite de la réunion de Genève, la balle était dans le camp des parties. À l'instar des recommandations des organes subsidiaires, un travail considérable restait à faire et le nouveau projet de texte était surchargé de passages entre crochets.

3.39. La nouvelle structure du cadre, telle que présentée, emportait une large adhésion dans son ensemble, mais plusieurs nouveaux objectifs étaient proposés. Deux de ces objectifs n'avaient pas été négociés, mais l'un des points épineux était la question liée aux étapes, à savoir s'il fallait fixer des objectifs intermédiaires avant 2030, à quel stade les placer, et comment les formuler. Il y avait ensuite la question des objectifs chiffrés. Pour plusieurs objectifs, des chiffres ou des cibles quantifiées étaient proposés, et le débat portait donc sur le bien-fondé d'inclure ces chiffres dans le document en premier lieu et, dans l'affirmative, sur le type de chiffres qui devait y figurer. Les avis étaient encore très divergents à ce sujet.

3.40. Le point suivant qui était une source de divergence avait trait à la présentation d'ensemble et au degré de détail. La question ne prêtait pas tant à controverse, mais plusieurs propositions avaient été formulées et les points de vue étaient divergents quant à leur place et au niveau de détail. Il y avait ensuite d'importantes questions horizontales concernant, par exemple, les clauses de sauvegarde, la reconnaissance du travail entrepris dans le cadre d'autres conventions/accords internationaux, la manière de les formuler, ainsi que l'emplacement de ces considérations. Plusieurs nouveaux objectifs avaient été proposés et certains segments du cadre n'avaient pas encore été négociés. Il restait encore beaucoup à faire et c'est pourquoi il avait été décidé de convoquer une autre réunion du Groupe de travail, qui aurait lieu à Nairobi plus tard en juin.

3.41. Des travaux étaient en cours, dans le cadre d'un groupe de contact du Groupe de travail, concernant l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques. L'intervenant a rappelé que, dans le cadre du dernier exposé, la COP14 avait prescrit ce travail. Le groupe de contact du Groupe de travail avait réalisé des progrès significatifs dans le sens où il disposait désormais d'une recommandation claire, mais le projet de décision contenait encore un nombre considérable de passages entre crochets. Là encore, il y avait beaucoup de travail à faire. Les questions qui portaient à controverse tournaient autour des points de vue fondamentalement divergents concernant la question de savoir si l'information de séquençage numérique relevait du champ d'application des ressources génétiques (le troisième objectif de la Convention). Pour rappel, le troisième objectif de la Convention prévoyait la cause de l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages découlant de leur exploitation. La question essentielle était donc de savoir si l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques entraînait dans le champ des objectifs et ensuite, bien sûr, dans celui du protocole de Nagoya relatif à l'accès et au partage des avantages.

3.42. Le représentant a mis l'accent sur deux activités concrètes et spécifiques, liées au transfert de technologie, qui étaient en cours de réalisation: la première était l'exposition sur la technologie et l'innovation en matière de biodiversité, qui mettrait en relief les possibilités que pourraient offrir la technologie et l'innovation en vue d'atteindre les objectifs de la Convention, et qui donnerait également une visibilité à des technologies spécifiques afin de créer des approches plus larges. L'exposition visait à donner accès aux technologies de pointe et à des solutions d'innovation pour la surveillance, l'identification et la protection contre la destruction de la biodiversité, et il mettait l'accent sur les cinq facteurs de perte de biodiversité. L'événement proposait 30 stands gratuits pouvant être occupés par différents exposants, producteurs de technologies et innovateurs, chaque semaine (60 au total), et ces exposants étaient issus des secteurs public et privé, du milieu universitaire, des instituts de recherche, des populations autochtones, des communautés locales, et des populations de femmes et de jeunes, etc.

3.43. L'initiative Bio-Bridge (BBI) était une autre action réalisée au titre de la Convention, qui existait depuis plusieurs années et qui était financée par la République de Corée. Elle a encouragé et facilité la coopération technique et scientifique entre les Parties afin de les aider à mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles. La BBI permettait aux pays d'exploiter efficacement la science, la technologie et l'innovation en vue de la mise en œuvre effective de la Convention dans son ensemble, tout en envisageant la mise en œuvre du cadre de la biodiversité pour l'après-2020

au cours des décennies suivantes. Jusqu'alors, la BBI avait soutenu 39 projets, dont quatre étaient en phase pilote, tandis que d'autres projets avaient connu des cycles ultérieurs. Plus de 100 pays étaient impliqués dans ces projets de coopération technique et scientifique.

3.44. Le représentant de l'Union européenne a noté que les données scientifiques étaient claires et qu'il était urgent d'agir afin de réduire les émissions, de protéger la biodiversité et de remettre en état les écosystèmes dégradés. La COP15 offrait à la communauté internationale une occasion clé de s'accorder sur des objectifs et des cibles mesurables, en s'attaquant à la fois aux facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité. Ces mesures devraient être complétées par des mécanismes solides de suivi de la mise en œuvre et d'examen des ambitions. Des ambitions élevées et alignées en matière de climat et de biodiversité étaient également nécessaires et il convenait de s'assurer que les investissements dans des solutions basées sur la nature respectaient les mesures de protection sociale et de sauvegarde de l'environnement. L'ensemble de mesures devraient également couvrir les moyens de mise en œuvre au sens large. Les financements provenant de toutes les sources, y compris le financement local, étaient essentiels. L'intervenant a noté que la Présidente de la Commission européenne, Mme von der Leyen, avait annoncé en septembre 2021 le doublement du financement international en faveur de la biodiversité accordé par l'UE aux pays en développement. L'UE espérait que d'autres suivraient son exemple. Les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement devaient également jouer leur rôle en améliorant la manière dont elles assuraient le suivi et rendaient compte des crédits dépensés en faveur de la nature. L'UE se félicitait des engagements concrets pris en vue de la COP15, qui s'appuieraient sur les synergies avec le financement climatique. L'intervenant a conclu en soulignant l'importance d'intensifier les mesures visant à réorienter ou à supprimer progressivement les incitations, y compris les subventions qui nuisaient à la biodiversité. Selon l'OCDE, ces incitations s'élevaient à quelque 800 milliards d'USD par an. Cela sapait les politiques visant à enrayer la perte de biodiversité et à restaurer les écosystèmes. L'UE estimait qu'une action audacieuse était nécessaire pour redresser la situation et qu'il était urgent d'agir rapidement.

3.2.2 Présentation du Royaume-Uni sur "la Biodiversité et la positivité de la nature"

3.45. La représentante du Royaume-Uni a présenté un exposé sur la biodiversité et la positivité de la nature. Elle a fait remarquer qu'au moment où les travaux sur le commerce et le climat s'intensifiaient à l'OMC, la nature et le climat devaient continuer à occuper un rang élevé au nombre des priorités inscrites à son ordre du jour. Afin d'atteindre l'objectif à long terme de l'Accord de Paris, à savoir maintenir le réchauffement de la planète bien en deçà de 2 °C et poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C, il était essentiel de protéger, de conserver et de restaurer la nature et les écosystèmes. Le Pacte de Glasgow pour le climat, adopté par les nations lors de la COP26, avait souligné l'importance critique de protéger, conserver et restaurer la nature et les écosystèmes, qui servaient de puits et de réservoirs de gaz à effet de serre (GES) et protégeaient la biodiversité. Le commerce pourrait jouer un rôle important en encourageant les actions nécessaires à la réalisation de ces résultats essentiels.

3.46. Outre le Pacte de Glasgow pour le climat, une gamme sans précédent d'engagements en matière d'environnement et d'utilisation des terres avaient été pris lors de la COP26, y compris la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, dans laquelle plus de 140 dirigeants s'étaient engagés à travailler ensemble pour arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici à 2030. Cette déclaration comprenait une mesure visant à faciliter, aux niveaux international et national, les politiques commerciales et de développement favorables au développement durable ainsi que la production et la consommation durables de produits de base, qui étaient à l'avantage mutuel des pays et qui n'entraînaient pas la déforestation et la dégradation des terres.

3.47. Lors de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) de cette année, le monde irait encore plus loin en faveur de la nature, en s'employant à adopter un cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 efficace et permettant d'infléchir la courbe de la perte de biodiversité. C'était l'occasion de convenir, pour la nature, d'un moment comme celui de l'Accord de Paris, en adoptant un cadre mondial de la biodiversité très ambitieux, dont le pays espérait qu'il serait soutenu par les membres de la CDB.

3.48. Le Royaume-Uni était résolu à mener des actions ambitieuses en faveur de la nature et, en 2019, le pays avait commandé l'étude Dasgupta sur "l'économie de la biodiversité". L'étude avait fait valoir que la nature était le bien le plus précieux et que le déclin important de la biodiversité

compromettait la productivité, la résilience et l'adaptabilité de la nature. Cette situation avait, en retour, mis en danger nos économies, nos moyens de subsistance et notre bien-être. Le Royaume-Uni souhaitait appeler l'attention des Membres sur certains éléments clés du rapport.

3.49. Premièrement, l'accroissement du commerce international pourrait avoir des effets tant bénéfiques que néfastes sur la biodiversité. Le commerce et la libéralisation des échanges pourraient faciliter la diffusion et l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement, telles que celles qui favorisaient des processus de production plus efficaces. Inversement, l'augmentation de la production induite par l'expansion du commerce pourrait accroître la demande en capital naturel et conduire à une spécialisation dans certaines activités commerciales qui appauvrissaient considérablement les écosystèmes locaux et permettaient la propagation d'espèces exotiques envahissantes, de parasites et d'agents pathogènes.

3.50. Deuxièmement, au cours des dernières décennies, le commerce mondial avait augmenté parallèlement à la croissance du PIB mondial. Cela avait considérablement augmenté notre empreinte écologique. Afin de passer à des habitudes de consommation et de production plus durables, nous devons prendre en compte les facteurs environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et ces renseignements devaient être fiables et soutenir la diligence raisonnable en matière d'environnement. Le Royaume-Uni s'y employait de diverses manières, y compris par le biais d'initiatives multilatérales avec des partenaires tels que la branche Traçabilité et transparence du dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base (FACT).

3.51. Troisièmement, les clauses et les mesures de durabilité contenues dans les accords commerciaux régionaux avaient également montré un potentiel, avec une indication prometteuse que le nombre de ces accords avait augmenté au fil du temps. Les évaluations d'impact des accords commerciaux, qui portaient sur les incidences environnementales, pourraient contribuer à améliorer la compréhension et la transparence des implications potentielles, à éclairer la formulation des accords commerciaux et à promouvoir les effets positifs du commerce sur la biodiversité et l'environnement.

3.52. De même, les engagements financiers en faveur d'objectifs environnementaux, dans le cadre des dépenses au titre de l'aide pour la facilitation du commerce, s'étaient accrus, représentant aujourd'hui près d'un tiers de l'aide totale.

3.53. Le Royaume-Uni encourageait tous les décideurs à examiner les conclusions du rapport Dasgupta et du document de l'OCDE intitulé "Biodiversity, Natural Capital and the Economy: A Policy Guide for Finance, Economic and Environment Ministers" (Biodiversité, capital naturel et économie: un guide d'orientation à l'intention des ministres des finances, de l'économie et de l'environnement), élaboré par l'OCDE à l'intention de la présidence britannique du G-7, que le Royaume-Uni distribuerait aux Membres. Afin d'assurer un avenir favorable à la nature, il convenait d'intégrer l'environnement naturel dans nos décisions économiques et financières, ainsi que dans les institutions et les systèmes qui sous-tendaient et impulsaient ces décisions. En tant que responsables chargés du commerce, nous devrions étudier comment le système commercial multilatéral pourrait aider, plutôt qu'entraver, cette transition.

3.54. Le Royaume-Uni était intéressé par une collaboration avec les membres du CCE afin d'examiner plus avant les défis et les possibilités que présentait le commerce international dans la lutte contre la perte de biodiversité parallèlement à celle contre le changement climatique. Le pays espérait pouvoir étudier avec les Membres les possibilités de mettre la nature au centre des préoccupations et de créer une économie favorable à la nature grâce au commerce.

3.55. Enfin, la représentante a mentionné l'événement intitulé "Financing the Transition to a Nature-Positive Economy" (Financer la transition vers une économie favorable à la nature), qui avait été réalisé de concert avec Stockholm+50, le 1^{er} juin, et qui avait réuni de hauts responsables des gouvernements et du secteur privé dans le but de définir une vision de l'action stratégique nécessaire pour atteindre nos objectifs en matière d'environnement et de développement. La gouvernance et l'équité en matière de commerce des biens et services de la nature ont été reconnues comme essentielles pour créer de meilleures incitations et accroître les investissements dans les pratiques de production et de consommation durables. Cette démarche serait essentielle si nous voulions nous aligner sur les objectifs de la COP15 et les réaliser. Le Royaume-Uni attendait avec intérêt de

poursuivre les discussions sur le commerce, l'environnement et la création d'une économie favorable à la nature pour les générations actuelle et future.

3.2.3 Présentation du Portugal sur la conférence des Nations Unies sur les océans prévue en juin 2022

3.56. L'Ambassadeur du Portugal a présenté au Comité des renseignements actualisés sur la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans prévue en juin 2022. Il a tout d'abord fait remarquer que l'océan était essentiel, même pour les pays sans littoral, car l'océan produisait plus de la moitié de l'oxygène mondial, absorbait 50 fois plus de dioxyde de carbone que notre atmosphère et jouait un rôle vital dans la régulation du climat dans le monde entier. En outre, l'océan jouait un rôle critique dans l'économie mondiale, puisqu'il était la voie de transport empruntée par plus de 90% des échanges commerciaux, qu'il représentait une source directe d'emplois pour des millions de personnes et qu'il soutenait une gamme croissante de nouvelles activités économiques et d'innovations qu'il induisait telles que les énergies renouvelables. L'océan fournissait non seulement des aliments mais aussi des ingrédients qui permettaient de lutter contre le cancer et la maladie d'Alzheimer, pour ne citer que quelques exemples. Toutefois, l'océan était en danger. On savait désormais que le réchauffement des eaux pouvait modifier les courants, que l'élévation du niveau des mers affecterait la vie de dizaines de millions de personnes et que l'acidification nuisait à la biodiversité des océans, qui abritaient 80% de toute vie sur Terre. La relation du Portugal avec l'océan était une longue histoire. Avec environ 2 500 km de côtes, le pays abritait 48% de toutes les eaux marines de l'Union européenne. En comptant sa zone économique exclusive et l'extension de son plateau continental, il comptait 43 fois plus d'océan que de terre. La promotion de la gestion durable de l'océan était une priorité stratégique pour le Portugal. Le pays avait donc l'honneur d'accueillir, conjointement avec le Kenya, la Conférence des Nations Unies sur les océans 2022, qui se tiendrait à Lisbonne du 27 juin au 1^{er} juillet. Le thème de la Conférence était intitulé "Intensification de l'action fondée sur la science et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de l'objectif 14: bilans, partenariats et solutions".

3.57. Il s'agissait de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans, la première ayant eu lieu en 2017. La conférence comporterait plusieurs séances plénières et huit dialogues interactifs portant sur un large éventail de questions telles que la pollution marine, la pêche durable, le transfert de technologie scientifique et marine, ainsi que les économies océaniques durables. Ces huit dialogues interactifs assureraient le suivi des questions, des lacunes, des difficultés, des possibilités et des partenariats identifiés et examinés à la Conférence de 2017. Ils permettraient également de formuler des recommandations en vue de nouvelles mesures innovantes, tangibles et mesurables pour atteindre toutes les cibles de l'ODD14. Compte tenu des travaux du CCE, il a attiré l'attention sur le dialogue interactif sur la pollution marine, qui aborderait les nouveaux défis liés aux déchets marins, y compris les macro et les microplastiques, entre autres. Il a également souligné trois autres dialogues susceptibles d'intéresser le CCE, à savoir les suivants: i) "Rendre la pêche durable et permettre aux petits pêcheurs artisanaux d'avoir accès aux ressources et aux marchés marins"; ii) "Assurer le développement et le renforcement d'économies océaniques durables, en particulier pour les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA)"; et iii) "Approfondir les connaissances scientifiques et renforcer les moyens de recherche et le transfert de techniques marines". Tous ces événements verraient la participation des gouvernements nationaux, des Nations Unies et d'autres organisations spécialisées, des ONG, de la société civile, de l'industrie et du milieu universitaire. Les interactions entre les trois éléments que sont l'océan, le climat et la biodiversité seraient au cœur des discussions, soutenant ainsi des actions ambitieuses visant à réduire au minimum et à atténuer les effets négatifs du changement climatique. Il était essentiel d'assurer la complémentarité et la cohérence entre les résultats des différents processus internationaux en cours tels que la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, la deuxième étape de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 5.2) et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Il était attendu que la Conférence des Nations Unies sur les océans contribue à la COP27 programmée pour plus tard durant l'année en cours.

3.58. Au total, 72 événements parallèles en virtuel et 78 événements parallèles en présentiel allaient avoir lieu à Lisbonne. En outre, quatre événements spéciaux étaient prévus. L'"événement spécial à l'intention des gouvernements locaux et régionaux" serait l'occasion pour leurs autorités et leurs réseaux, ainsi que pour d'autres parties prenantes, d'échanger de bonnes pratiques et de discuter des possibilités et des initiatives visant à soutenir l'adaptation durable des villes côtières, y compris le financement de l'innovation et la transposition à plus grande échelle de la protection des

océans. Le "Forum de la jeunesse et de l'innovation de la Conférence des Nations Unies sur les océans" permettrait de mobiliser la participation des jeunes à la mise en œuvre de l'ODD14, de promouvoir l'innovation et de faciliter le partage des connaissances entre les nouvelles générations. Le "Symposium de haut niveau sur l'eau" explorerait les liens entre les eaux douces et les eaux salées, en promouvant une vision intégrée du cycle de l'eau et en discutant du lien entre les ODD 14 et 6. Le "Forum sur l'investissement pour une économie bleue durable" lancerait un processus visant à concevoir une norme internationale cadre pour les économies bleues durables, qui serait utilisée dans les instruments financiers, les décisions d'investissement et les affaires. Ce serait également l'occasion d'établir un langage commun pour une économie océanique durable et d'explorer les synergies entre les plans de gestion intégrée des océans, le financement du commerce, le marketing et les chaînes de valeur, et le secteur privé.

3.59. En ce qui concerne les résultats, on s'attendait à l'adoption par consensus d'une déclaration concise, orientée vers l'action et fondée sur la science et l'innovation à l'appui de la mise en œuvre de l'ODD14. Un rapport avec des résumés élaborés par les coprésidents des dialogues interactifs serait également adopté. Enfin, une liste de tous les engagements volontaires présentés en vue de la mise en œuvre de l'ODD14 serait également dressée. À ce jour, plus de 1 700 engagements ont été présentés par des gouvernements nationaux et locaux, la société civile, les ONG, le milieu universitaire et le secteur privé sur les thèmes du plastique et de l'économie bleue, en particulier sur le sujet de la pêche. Les signes étaient encourageants mais il fallait que tout le monde s'implique. La conférence était un "appel à l'action". L'échéance fixée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 approchant à grands pas, les pays devaient redoubler d'efforts, rechercher des partenariats et rendre les politiques de gestion des océans plus efficaces et fondées sur la science.

3.60. L'Ambassadeur a invité les délégations à prendre connaissance des "Blue Talks" (discussions sur les océans) qui avaient lieu à Genève. Étant donné que Genève était une plaque tournante majeure de la gouvernance environnementale et du commerce mondial, et que la question de la durabilité des océans était examinée dans de nombreux processus et négociations, le Réseau environnement de Genève (REG) a collaboré avec le Kenya et le Portugal à l'organisation de trois "Blue Talks", dont une sur la science et la prise de décision, une autre sur les subventions à la pêche et la gouvernance des océans et, enfin, une sur la séance d'information de haut niveau sur la Conférence des Nations Unies sur les océans 2022. Les vidéos de ces discussions étaient disponibles sur le site du REG.

3.61. En conclusion, l'Ambassadeur a cité les paroles stimulantes du Secrétaire général António Guterres en demandant à toutes les délégations "[d']apporter un plan, pas un discours". Le Portugal se réjouissait de pouvoir accueillir tout le monde à Lisbonne lors de la Conférence.

3.62. La représentante de l'Équateur a remercié l'Ambassadeur du Portugal pour l'exposé. La Conférence des Nations Unies sur les océans était très importante pour l'Équateur et le Président équatorien y participerait, accompagné du Ministre équatorien de l'environnement et du Vice-Ministre des relations extérieures. L'Équateur a salué le Portugal ainsi que le Kenya et d'autres pays en développement pour les efforts qu'ils déployaient dans le cadre de la CNUCED pour fournir des renseignements sur les questions liées au commerce et aux Objectifs de développement durable dans la perspective de la Conférence sur les océans.

3.63. La représentante de la Colombie s'est associée aux remerciements adressés à l'Ambassadeur du Portugal et aux Missions permanentes du Portugal et du Kenya pour l'organisation de la Conférence sur les océans, qui revêtait une grande importance pour tous. Elle a renouvelé l'invitation adressée à tous les Membres de s'engager à participer aux négociations sur les subventions à la pêche afin que la Conférence sur les océans soit l'occasion de présenter un résultat positif obtenu par l'ensemble des Membres de l'OMC.

4 SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS DES MEMBRES

4.1 Présentation d'informations actualisées sur les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale (TESSD)

4.1. Au nom des coorganisateur des TESSD, la représentante du Costa Rica a fait le point sur les travaux menés dans le cadre de ces discussions au cours des quelques mois écoulés depuis la

dernière réunion du CCE. Les TESSD avaient présenté une déclaration ministérielle en décembre 2021, fort de l'appui de 71 Membres de l'OMC qui s'étaient portés coauteurs du texte, dans lequel les ministres traçaient la voie à suivre pour les travaux à entreprendre en 2022. La Déclaration ministérielle avait mis en évidence les domaines prioritaires identifiés par les Membres, telles que les suivantes: la tenue de discussions spécifiques sur les mesures et les politiques climatiques liées au commerce; la promotion et la facilitation du commerce des biens et services environnementaux; l'instauration d'une économie circulaire plus efficace dans l'utilisation des ressources; la promotion de chaînes d'approvisionnement durables et la prise en compte des difficultés et possibilités qui découlent de l'utilisation de normes en matière de durabilité et de mesures connexes, en particulier pour les Membres en développement; les défis et possibilités en matière de commerce durable – renforcement des capacités et assistance technique (Aide pour le commerce); ainsi que les effets environnementaux et impacts sur le commerce des subventions pertinentes.

4.2. L'identification de ces domaines avait permis aux coorganisateur d'établir quatre groupes de travail thématiques pour faire avancer les discussions à un rythme plus efficace et de manière plus ciblée, en tenant compte du retour d'information et des contributions fournis par les Membres, qu'ils soient coauteurs ou non. Il était attendu de ces groupes de travail qu'ils tiennent des réunions intersessions entre les réunions ordinaires des TESSD et il était possible que leurs travaux incluent la participation et le soutien de parties prenantes externes ayant une expertise dans les différents domaines, qui étaient les suivants: i) Biens et services environnementaux; ii) Mesures climatiques liées au commerce; iii) Économie circulaire – Circularité; et iv) Subventions.

4.3. Lors de la première session des groupes de travail, qui s'était tenue les 17 et 18 mai 2022, les Membres avaient pu présenter directement leurs priorités concernant les objectifs, les domaines d'intérêt spécifiques, les difficultés et les possibilités. S'agissant des biens et des services environnementaux, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) avait donné un aperçu de la facilitation du commerce des technologies renouvelables, de la nécessité de veiller à ce que certains services complémentaires soient également disponibles, ainsi que du rôle du commerce et de la politique commerciale dans la mise en œuvre de ces technologies pour favoriser la création d'emplois. En ce qui concerne les mesures climatiques liées au commerce, la Banque mondiale avait présenté un exposé sur la tarification du carbone et les mécanismes par lesquels elle était mesurée et avait fourni des perspectives pour les pays en développement. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) avait ensuite effectué un exposé sur les difficultés et les possibilités que la décarbonisation de leur économie présentait aux pays en développement. Le Groupe de travail sur l'économie circulaire avait offert des perspectives intéressantes du secteur privé et du Forum économique mondial (WEF). Il était généralement admis que des aspects tels que la traçabilité, le financement, les obstacles réglementaires, les normes et le transfert de technologie devaient faire partie d'une approche globale de l'économie circulaire et du cycle de vie complet des chaînes de valeur. Dans le quatrième groupe de travail, celui sur les subventions, les subventions aux combustibles fossiles et les subventions agricoles avaient été discutées. Les exposés de l'OCDE et du PNUE avaient permis de mieux comprendre les incidences environnementales de ces subventions. Il était également encourageant de voir comment les Membres considéraient que les TESSD pouvaient servir de cadre à des discussions sur les aspects environnementaux de ces questions, sans pour autant faire double emploi avec les travaux en cours dans d'autres organes de l'OMC.

4.4. La représentante du Costa Rica a en outre noté que le programme de travail pour les Discussions structurées était destiné à favoriser l'incubation et le développement des sujets d'intérêt pour les Membres. Il offrait une plate-forme inclusive, tournée vers l'avenir et ouverte, où tous les angles et toutes les perspectives étaient les bienvenus. Le fait de se porter coauteur et de participer aux discussions n'impliquerait pas l'approbation de tous les sujets. Cela permettrait plutôt à chaque Membre d'ajouter de la valeur et d'enrichir les échanges au moyen de ses réalités et de ses expériences. Les TESSD servaient de cadre pour la transparence et le dialogue entre les participants et donnait l'occasion d'en apprendre plus – non seulement des experts et des parties prenantes mais aussi les uns des autres – en posant des questions et en essayant d'y répondre de manière collaborative. L'intervenante a également rappelé aux Membres que dans le cadre des TESSD, aucune nouvelle discipline n'était ou ne serait discutée. Les TESSD organisaient des discussions exploratoires et laissaient aux Membres le soin de décider du rythme qu'ils souhaitaient leur imprimer et de la voie qu'ils voulaient tracer pour ces discussions.

4.5. La représentante du Costa Rica a annoncé que le Tadjikistan s'était joint aux TESSD, devenant ainsi le 72^{ème} coauteur, et elle espérait que les préparatifs de la douzième Conférence ministérielle (CM12) permettrait d'accueillir encore plus de Membres au sein du groupe. Il a également été noté que les Ministres du Canada et du Costa Rica, en tant que coorganisateur des TESSD, tiendraient une conférence de presse le 13 juillet 2022 pour présenter l'état d'avancement des travaux et les points de vue sur leur suite. Les dates des prochaines réunions ordinaires et celles des groupes de travail ont également été indiquées: les séances ordinaires se tiendraient les 19-20 juillet 2022, et les 26 et 27 octobre 2022; il était prévu que les groupes de travail informels se réunissent les 27 et 28 septembre 2022; et la réunion de haut niveau pour le bilan se tiendrait le 1^{er} ou le 2 décembre 2022.

4.6. Le représentant de la Suisse a souhaité la bienvenue au Tadjikistan en tant que 72^{ème} coauteur de l'initiative. Le représentant a noté que la Suisse était un membre actif de l'initiative des TESSD et qu'il croyait fermement que les TESSD complétaient et renforçaient le travail du CCE. L'intervenant a également noté que, depuis le début de l'année, des discussions de qualité avaient eu lieu entre les Membres et les parties prenantes et avaient permis de mieux comprendre ce qui était en jeu et la façon dont le commerce devrait et pourrait y contribuer. Ce dialogue renforcé avait également aidé à comprendre les priorités des Membres et du secteur privé. L'intervenant a fait observer que son pays se félicitait également du riche échange qui avait eu lieu à la première réunion de chacun des groupes de travail informels sur les thèmes ci-après: mesures climatiques liées au commerce, biens et services environnementaux, économie circulaire/circularité, subventions. La Suisse a vivement encouragé tous les Membres de l'OMC à se joindre à cette initiative.

4.7. Le représentant du Japon a déclaré que, à la réunion du groupe de travail informel des TESSD qui s'était tenue le mois précédent, il avait facilité, conjointement avec le Chili, les discussions sur l'économie circulaire. Le partage des politiques nationales de chaque pays et les exposés du Forum économique mondial et des entreprises avait permis de mettre en évidence le rôle important que jouait le commerce dans la promotion de l'économie circulaire. Le Japon souhaiterait poursuivre, dans le cadre des TESSD, les discussions sur les questions environnementales telles que les biens et services environnementaux, les mesures climatiques liées au commerce, l'économie circulaire et les subventions industrielles préjudiciables à l'environnement.

4.8. La représentante des Maldives a déclaré que, dans le cadre des efforts déployés pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables, il était essentiel d'encourager l'accès au marché de biens durables et environnementaux. À cet égard, les Maldives avaient pris des mesures pour garantir que l'industrie de la pêche, qui était importante pour le pays, disposait d'une chaîne d'approvisionnement durable en encourageant la pratique de méthodes de pêche intrinsèquement durables sur le plan environnemental telles que la pêche à la canne, à la ligne et à la ligne à main. Ces méthodes avaient une incidence nettement plus faible sur l'environnement que les méthodes de pêche sans discernement telles que les filets dérivants, mais elles ne bénéficiaient d'aucun accès préférentiel au marché. L'intervenante a également appelé l'attention sur la situation actuelle de l'Accord sur les biens environnementaux, qui se concentrait sur la fabrication et non sur les méthodes de production durables. L'inclusion des produits de la pêche provenant de sources durables dans l'Accord profiterait grandement aux PEID comme les Maldives. En outre, à l'approche de l'expiration de l'actuel règlement du Système généralisé de préférences (SGP) des Maldives en décembre 2023, le pays réfléchissait à la manière dont le nouveau SGP pourrait contribuer aux efforts environnementaux et pensait pouvoir y parvenir en donnant la priorité aux biens produits de manière durable. L'intervenante a conclu en soulignant que les Maldives étaient disposées à travailler avec d'autres Membres pour faire avancer l'ordre du jour sur le commerce et l'environnement et, en particulier, pour trouver des moyens de promouvoir les biens provenant de sources durables.

4.9. La représentante de l'Ukraine a félicité les coordinateurs et les facilitateurs des TESSD pour leur engagement et leur dévouement indéfectibles pour faire en sorte que le commerce, l'environnement et le développement se renforcent mutuellement, ainsi que pour le travail qu'ils accomplissaient en ce sens. Elle a noté que, depuis la création même de l'OMC, ses Membres avaient convenu que le développement durable ainsi que la protection et la préservation de l'environnement étaient des objectifs fondamentaux de l'Organisation. Les Membres de l'OMC avaient consenti à unir leurs forces pour rendre les politiques commerciales plus respectueuses de l'environnement et pour assurer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). L'intervenante a souligné que les actions communes de tous les Membres de l'OMC étaient importantes pour garantir que le développement durable se réalise et que les politiques commerciales et environnementales se soutiennent mutuellement. Il ne pouvait y avoir de divergence entre les objectifs déclarés et les

actions. Il était important de veiller à ce que toutes les mesures prises par les Membres, en particulier dans le cadre du commerce international, soient bénéfiques pour l'environnement et favorisent la durabilité.

4.10. La représentante a noté que, malheureusement, après le 24 février 2022, des indications probantes sur les différences d'approche en matière de promotion de la durabilité et de la protection de l'environnement étaient apparues entre les Membres. Elle a ajouté qu'il devenait plus évident de jour en jour que l'idée que se faisait la Fédération de Russie de la réalisation de son développement durable consistait, entre autres, à infliger des dommages horribles à l'environnement des autres Membres, à brandir des menaces d'utilisation d'armes nucléaires, à faire du chantage à l'énergie, etc. Elle a déclaré que, depuis le premier jour de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie, les troupes russes avaient causé des dommages extrêmes à l'environnement du pays, mettant en danger la sécurité écologique mondiale et entraînant des distorsions des échanges. La Fédération de Russie continuait de détruire les infrastructures ukrainiennes, les établissements de santé, les dépôts de carburant et les conduites de gaz, les usines, les entreprises agricoles, les raffineries de pétrole et les dépôts de munitions, ce qui avait déjà entraîné la destruction de routes commerciales et l'ébranlement des chaînes d'approvisionnement, la hausse des prix et une pénurie alimentaire artificielle. Pourtant, tous ces terribles actes d'agression auraient des répercussions encore plus terribles et durables car ils provoquaient la pollution de l'eau, du sol et de l'air par le biais de produits chimiques, y compris des métaux lourds, l'amiante, etc.

4.11. La représentante a déclaré que les effets d'une telle pollution sur l'environnement dureraient des années et auraient une portée transfrontière. L'intervenante a également noté que les Membres de l'OMC étaient engagés dans des discussions concernant les mesures liées au commerce visant à protéger l'environnement. Elle a fait remarquer qu'ignorer les actions liées au commerce visant à porter atteinte à l'environnement d'un pays n'était pas acceptable. Cela ne ferait qu'entraîner une nouvelle escalade de la situation. L'intervenante a souligné que le Membre de l'OMC qui avait intentionnellement porté atteinte à l'environnement ne devrait pas participer au développement du commerce écologiquement durable, ne devrait pas tirer profit de la facilitation du commerce des biens et services environnementaux, et que ce Membre ne devrait pas du tout faire partie des initiatives environnementales de l'OMC.

4.12. La représentante a remercié les délégations qui avaient manifesté leur soutien à l'Ukraine. Sa délégation espérait que les Membres de l'OMC continueraient à soutenir l'Ukraine et réaffirmeraient leurs engagements envers des objectifs fondamentaux de l'OMC tels que le développement durable, la protection et la préservation de l'environnement.

4.13. La représentante du Royaume-Uni a souhaité la bienvenue au Tadjikistan, le Membre le plus récent des TESSD. Son pays remerciait également le Costa Rica pour le rapport et félicitait les coorganisateur et les facilitateurs pour tout le travail accompli en vue de l'organisation des TESSD. Le Royaume-Uni estimait que ce forum était très important pour aider à comprendre le rôle que jouait le commerce dans la réalisation des objectifs communs en matière d'environnement et de climat, et pour compléter ainsi les travaux du CCE. L'intervenante a également informé les délégations que, lors du récent Groupe de travail informel sur les biens et les services environnementaux, le Royaume-Uni avait présenté les conclusions de l'atelier des parties prenantes qui s'était tenu plus tôt cette année avec la participation d'experts concernés. Le Royaume-Uni était très intéressé à continuer d'œuvrer pour approfondir la compréhension collective de la façon dont le commerce des biens et des services pourrait aider à atteindre des objectifs communs en matière d'environnement et de climat dans le cadre des TESSD et du CCE.

4.14. La représentante de la Türkiye a déclaré que dans le cadre des sujets de discussion de ce groupe de travail, une meilleure compréhension des multiples facettes des liens qui existaient entre le commerce et l'environnement se développait. Sa délégation appréciait les discussions sur les spécificités techniques en la matière pour formuler des principes communs et des méthodes de calcul universellement reconnues, qui guideraient en retour l'élaboration des politiques de la Türkiye d'une manière axée sur la durabilité en général. L'intervenante a relevé l'importance d'examiner les politiques de tarification implicite du carbone mises en œuvre par les pays dans des contextes nationaux différents, ainsi que celles de tarification explicite, qui avaient également été soulignées dans l'exposé présenté par la Banque mondiale à la réunion précédente. Étant donné que les pays mettaient en œuvre des politiques différentes en matière de climat compte tenu de leur conditions nationales et de leur niveau de développement, il conviendrait d'établir une perspective globale et

une base transparente, dans le cadre desquelles les politiques climatiques hétérogènes du monde entier pourraient être comparées en ce qui concerne le régime de tarification du carbone.

4.15. La représentante s'est associée à d'autres délégations pour dire que les mesures climatiques liées au commerce, y compris le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), devraient être conformes aux Accords de l'OMC et aux principes de base des accords environnementaux multilatéraux (AEM), en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées. À cet égard, il était essentiel que ces mesures unilatérales, qui affecteraient directement le commerce international et la compétitivité, ne nuisent pas au niveau de développement des pays en développement et des PMA, et qu'elles n'aient pas d'effets de distorsion sur les échanges. Par conséquent, l'une des questions sur lesquelles il convenait de se pencher dans le cadre de ce groupe de travail était les avantages environnementaux de ces mesures, ainsi que leur incidence sur la compétitivité des pays en matière de commerce international. Il était nécessaire de présenter des solutions pour réduire au minimum les effets néfastes de ces mesures sur la compétitivité internationale pendant le processus de mise en œuvre. En ce sens, les questions qui avaient été examinées jusqu'alors dans le cadre de ce groupe avaient permis d'approfondir les perspectives sur les mesures climatiques liées au commerce et avaient créé un cadre propice à un échange de vues sur la manière dont cette question pouvait être traitée plus en profondeur. Pour les travaux à venir, ainsi que l'avaient indiqué les cofacilitateurs, l'intervenante a noté qu'il était utile de coopérer avec des organisations telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international (FMI) lors de la prochaine réunion. Les études menées au sein de ces institutions pourraient alimenter les discussions tenues au sein de cette organisation. En outre, la Türkiye avait estimé que le partage de renseignements prévu avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) à la prochaine réunion enrichirait les points de vue sur les caractéristiques d'éventuelles normes de carbone universellement acceptées qui pourraient servir à l'élaboration de mesures climatiques liées au commerce. La représentante a souligné l'importance de travailler à la mise au point de normes reconnues à l'échelle internationale qui soient compatibles avec les objectifs en matière de climat.

4.2 Douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12)

4.16. La représentante du Canada a déclaré qu'au cours des deux années écoulées les Membres de l'OMC avaient intensifié les discussions sur le commerce et la durabilité de l'environnement dans le cadre du CCE de l'OMC, par le biais de groupes informels tels que les TESSD, le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (Dialogue informel sur les plastiques – DIP), la Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF), ainsi que dans le cadre d'autres discussions et ateliers. Ces discussions montraient le rôle potentiel que le commerce international et la politique commerciale pouvaient jouer à l'appui des efforts déployés pour lutter contre le changement climatique. À la dernière réunion du Conseil général, l'Union européenne avait proposé un paragraphe relatif au CCE à des fins d'inclusion dans le document final de la CM12. Le Canada soutenait cette proposition et encourageait les autres Membres de l'OMC à en faire autant. De l'avis du Canada, le texte reflétait l'état de la situation au sein du CCE en reconnaissant le rôle que la politique commerciale pouvait et devait jouer pour s'attaquer à des questions telles que le changement climatique et la perte de biodiversité. Plus important encore, le texte reconnaissait également que les besoins des pays en développement devraient être pris en compte. Au-delà de la CM12, le Canada encourageait les Membres de l'OMC à maintenir l'élan et à continuer d'identifier et d'envisager des moyens concrets de faire progresser les objectifs en matière de commerce et d'environnement au sein de l'OMC.

4.17. Le représentant de la Suisse a noté que les défis posés par le changement climatique et les autres problèmes environnementaux mondiaux étaient vastes et que tous les domaines de politique, y compris la politique commerciale, devaient contribuer à la solution. C'était une tâche difficile à laquelle l'OMC devait s'attaquer à la CM12. Malgré la situation géopolitique du moment, la triple crise planétaire – changement climatique, pollution et perte de biodiversité – nécessitait l'engagement de tous et le système commercial multilatéral devait apporter sa contribution. Il était essentiel que l'OMC envoie un signal fort sur la scène internationale et indique qu'elle était pertinente pour relever les défis mondiaux. Par conséquent, la Suisse soutenait la référence faite dans la Déclaration de la CM12 aux travaux de l'OMC sur les questions de commerce et de durabilité environnementale, y compris dans le cadre du CCE, ainsi que l'importance pour l'OMC d'intensifier ses travaux sur ces questions après la CM12.

4.18. La représentante du Royaume-Uni a déclaré que, dans la perspective de la CM12, compte tenu des crises sans précédent et interdépendantes liées au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la perte de biodiversité, à la pollution et à la menace existentielle qu'elles posaient à la nature, à la société, à la prospérité et à la sécurité, l'OMC avait un rôle essentiel à jouer dans le partage des données d'expérience, la promotion des meilleures pratiques et la formulation de recommandations dans la transition vers des émissions nettes nulles. Le Royaume-Uni était donc fier de se porter coauteur des trois déclarations ministérielles plurilatérales sur le commerce et l'environnement lancées en décembre 2021. Comme cela avait été exprimé tout au long des discussions sur le document des résultats de la Conférence ministérielle, sa délégation tenait à convenir d'un texte qui reconnaisse le rôle que l'OMC et ses Membres devaient jouer dans la lutte contre le changement climatique et sur les questions environnementales. Sa délégation continuait de dialoguer avec les Membres et de les encourager à œuvrer de concert pour atteindre cet objectif.

4.19. Le représentant des Philippines a remercié les Membres qui avaient travaillé pour affiner un paragraphe sur l'environnement à des fins d'inclusion dans la déclaration politique, ce qui constituerait la première référence claire au commerce et à l'environnement depuis la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong. Les Philippines étaient favorables au contenu, qui démontrait que l'OMC accordait une priorité accrue au commerce écologiquement durable. Comme d'autres délégations l'avaient souligné, la conclusion réussie de l'Accord sur les subventions à la pêche illustrerait le fait que l'OMC accordait une priorité au développement durable, au nombre des questions centrales inscrites à son ordre du jour.

4.20. La représentante de l'Union européenne a déclaré que la CM12 devait donner une indication claire du fait que les considérations relatives à la durabilité devaient continuer à figurer à l'ordre du jour de l'OMC, malgré la situation géopolitique actuelle. Les Membres de l'OMC devaient continuer à faire preuve de détermination pour s'attaquer à la triple crise planétaire liée au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution, qui était aggravée par une consommation et une production non durables. La politique commerciale devait soutenir la transition vers une économie circulaire neutre du point de vue du climat et favorable à la nature, dans laquelle les ressources étaient maintenues dans l'économie aussi longtemps que possible, les émissions étaient réduites au minimum et les incidences sur les écosystèmes étaient atténuées. L'Union européenne a invité les Membres à soutenir l'incorporation d'un paragraphe sur l'environnement dans le document final de la CM12.

4.21. La représentante de la Norvège a souligné que la CM12 devrait donner une indication claire du fait que les considérations de durabilité devraient être inscrites à l'ordre du jour de l'OMC. Les Membres de l'OMC devaient continuer à faire preuve de détermination pour s'attaquer à la triple crise liée au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution. La Norvège soutenait donc l'inclusion de la durabilité dans la déclaration de la CM12.

5 RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES (POINT 10)

5.1 Communication d'informations par la Thaïlande sur le Sommet 2022 de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

5.1. Le représentant de la Thaïlande a informé les délégations du Sommet de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) 2022. La Thaïlande avait l'honneur d'accueillir l'APEC 2022. Créée il y a plus de 30 ans, l'APEC, constituée de 21 économies Membres, s'était depuis longtemps donné pour objectif d'accroître la prospérité et le bien-être économique des habitants de la région Asie-Pacifique. Au cours de la période de COVID-19, désormais étendue, l'APEC avait dû faire face à des défis sans précédent auxquels étaient confrontées l'économie de la région et celle du monde dans son ensemble. Dans ce contexte, un document intitulé "la Vision de Putrajaya de l'APEC pour 2040" avait été adopté en 2020 afin d'exposer la vision de l'APEC pour "une communauté Asie-Pacifique ouverte, dynamique, résiliente et pacifique d'ici à 2040" et, en 2021, les économies membres de l'APEC avaient élaboré le plan d'action d'Aotearoa pour mettre en œuvre la Vision de Putrajaya.

5.2. Ces documents récents, qui reflétaient des orientations émanant des dirigeants, réaffirmaient le rôle important de l'APEC à l'appui des efforts déployés à l'échelle mondiale pour relever les défis

environnementaux par la promotion de politiques économiques, de la coopération et de la croissance. Cela permettait à la Thaïlande de s'appuyer sur de solides bases et de tirer parti des antécédents robustes de l'APEC en tant qu'incubateur d'idées pour faire avancer le travail sur la durabilité environnementale, qui était d'ailleurs le fil conducteur du thème de l'année où la Thaïlande accueillait l'événement: "Ouverture. Connexion. Équilibre."

5.3. Au titre du thème de "l'Équilibre dans tous les aspects", la Thaïlande espérait accélérer les efforts déployés par l'APEC en faveur de la durabilité par le biais du concept d'une économie biocirculaire verte. En bref, ce concept englobait la bioéconomie en tant que production de ressources biologiques renouvelables et leur conversion en produits à valeur ajoutée, l'économie circulaire en tant que réutilisation et recyclage des ressources, et l'économie verte en tant que maintien de l'harmonie entre l'économie, la société et l'environnement, aboutissant ainsi à un développement durable.

5.4. Les 21 et 22 mai 2022, les Ministres du commerce de l'APEC s'étaient réunis à Bangkok sous la présidence de S.E. M. Jurin Laksanawisit, Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce de la Thaïlande, avec la participation virtuelle de la Directrice générale de l'OMC. Après la réunion, le Président avait publié une déclaration reflétant son évaluation des vues prédominantes parmi toutes les économies membres de l'APEC, telles qu'elles avaient été exprimées au cours de la réunion de deux jours.

5.5. L'intervenant a souligné certains éléments clés de la déclaration du Président qui pourraient être pertinents pour le travail du CCE. Tout d'abord, la réunion des Ministres du commerce avait permis de reconnaître le rôle important que jouait le commerce dans la promotion de la durabilité et il avait salué les efforts déployés à l'OMC pour intensifier les travaux sur le commerce et l'environnement. S'agissant des travaux menés au sein de l'APEC, les participants à la réunion avaient pris note des efforts en cours, y compris l'élaboration d'une déclaration autonome à présenter aux dirigeants à des fins d'examen, afin de soutenir le concept d'économie biocirculaire verte en tant qu'approche permettant de parvenir à une reprise inclusive, équilibrée et durable après la COVID-19, à une croissance économique résiliente à long terme et aux objectifs en matière d'environnement et de climat. Compte tenu de l'urgence de relever les défis environnementaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution plastique, il avait été reconnu qu'il était indispensable de promouvoir des politiques économiques qui permettaient d'adopter des mesures ambitieuses et concrètes alignées sur les efforts déployés à l'échelle mondiale tels que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de l'Accord de Paris, et qu'il était nécessaire de fournir un soutien international, y compris un renforcement des capacités et un soutien technologique et financier, qui constituaient des moyens essentiels à cet égard.

5.6. Ensuite, au vu de la situation énergétique du moment dans le monde, les participants à la réunion avaient souligné la nécessité de promouvoir la résilience, l'accès et la sécurité énergétiques, et il avait été noté que la réalisation de la croissance économique durable et des objectifs en matière de climat reposait de manière significative sur des transitions vers des énergies propres, durables et inclusives. En outre, les Ministres avaient rappelé l'engagement pris par l'APEC en vue de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encourageaient le gaspillage, tout en reconnaissant l'importance qu'il y avait à fournir à ceux qui en avaient besoin les services essentiels en matière d'énergie et des initiatives de renforcement des capacités.

5.7. S'agissant des biens environnementaux, les participants à la réunion s'étaient félicités des progrès accomplis en ce qui concerne la liste des biens environnementaux de l'APEC, arrêtée en 2012, et la mise à jour de cette liste suivant le Système harmonisé 2022 à des fins de référence. En outre, les participants à la réunion avaient relevé les avancées obtenues dans les discussions visant à formuler des recommandations en vue de l'établissement éventuel d'une liste de référence volontaire et non contraignante de biens environnementaux émergents, qui alimenterait les discussions futures, et il avait également été reconnu qu'il importait de continuer à discuter de l'impact des mesures non tarifaires sur le commerce des biens environnementaux.

5.8. Enfin, et ce n'était pas le moins important, les participants avaient également souligné l'importance de faire avancer les travaux sur le renforcement du commerce des services environnementaux. L'intervenant a encouragé les délégations à examiner la déclaration complète

du Président de la réunion des Ministres du commerce de l'APEC, qui pouvait être consulté sur le site Web de l'APEC.

5.2 Renseignements actualisés communiqués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

5.9. La représentante du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté des renseignements actualisés sur les travaux du PNUE en matière de commerce et d'environnement. L'intervenante s'est félicité d'avoir entendu ce jour-là les renseignements actualisés communiqués par l'Union européenne sur le Pacte vert pour l'Europe, et ceux du Secrétariat de l'OMC sur les préparatifs de l'Examen global de l'Aide pour le commerce ainsi que la série de webinaires conjoints avec la Banque mondiale sur le commerce et le changement climatique. Le PNUE a félicité les Membres pour les efforts qu'ils déployaient pour faire progresser les discussions et les travaux d'importance menés au cœur des interactions entre le commerce et l'environnement, la réforme des subventions aux combustibles fossiles, le changement climatique, l'économie circulaire et les plastiques.

5.10. Le PNUE a informé le CCE des dernières activités pertinentes. Concernant l'économie circulaire, en mars 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) avait adopté une résolution visant à renforcer l'économie circulaire en tant que contribution à la réalisation d'une consommation et d'une production durables. Dans le droit fil de cette résolution de l'UNEA, le PNUE mettait en œuvre un projet visant à évaluer le rôle des politiques commerciales à l'appui des chaînes de valeur circulaires et durables du textile, lequel était axé sur deux études de cas à l'échelon national – en Thaïlande et au Kenya – visant à réunir les parties prenantes nationales et internationales en matière de commerce et d'environnement dans ces pays. Ce projet s'appuyait sur le rapport phare sur la durabilité et la circularité dans la chaîne de valeur du textile, publié par le PNUE en 2020, qui identifiait les points chauds et les incidences environnementales et socioéconomiques tout au long de la chaîne de valeur, recensait une pléthore d'initiatives visant à remédier à ces incidences et définissait des domaines d'action prioritaires. Ce projet faisait également partie du travail global du PNUE sur la manière dont le commerce et les politiques commerciales pourraient favoriser l'intégration d'une perspective écologique dans les chaînes de valeur à fort impact, telles que celles des textiles, des plastiques et de l'électronique. Deux activités principales étaient menées dans le cadre de ce projet: i) l'identification des points chauds environnementaux dans les chaînes de valeur du textile liés à la triple crise planétaire; et ii) l'identification et l'évaluation des mesures de politique commerciale et de mesures liées au commerce à l'appui des chaînes de valeur du textile.

5.11. Le PNUE a également informé les délégations des travaux liés au commerce et à la biodiversité. Premièrement, la représentante a rendu compte d'un projet mondial intitulé "Trade, Development, and Environment Hub" (Plate-forme pour le commerce, le développement et l'environnement), financé par le Fonds pour la recherche sur les défis mondiaux du Royaume-Uni. Ce projet, qui collaborait avec plus de 50 organisations partenaires et se concentrait sur des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, avait permis d'instituer des dialogues et une coopération au niveau mondial et de mettre au point des produits de connaissance, des études et des outils en vue de réduire l'incidence du commerce sur la biodiversité et la société tout en renforçant un développement économique positif. Le PNUE collaborait avec les parties prenantes du secteur public dans le but de rendre le commerce des produits agricoles plus durable, en étroite communication avec la Convention sur la diversité biologique. En tant que partenaire du projet, il avait élaboré des notes d'orientation fondées sur la recherche portant sur les liens entre le commerce, la biodiversité, l'agriculture durable et les chaînes d'approvisionnement exemptes de déforestation, et cette année-là, il lancerait une série de dialogues régionaux sur le commerce, l'environnement et la biodiversité, qui réuniraient des acteurs clés des secteurs public et privé, des organisations travaillant dans le domaine du commerce international, du milieu universitaire et de la société civile, afin d'examiner, de partager et d'étudier les priorités, les difficultés et les possibilités en matière de promotion des programmes d'action situés à l'intersection du commerce et de la biodiversité. Au vu des négociations en cours sur le projet de cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 et de la COP15 sur la biodiversité prévue durant l'année en cours, le projet TRADE Hub contribuait à la réflexion sur la manière dont le commerce et l'OMC pourraient contribuer au cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 et son objectif de garantir que des engagements favorables à la nature soient prises afin d'arrêter et de commencer à inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2030 et d'assurer la réalisation de sa vision de "vivre en harmonie avec la nature" d'ici à 2050.

5.12. Deuxièmement, le PNUE menait des travaux visant à améliorer les politiques et les règles commerciales liées à la biodiversité au moyen de la transformation numérique. Cela consistait, entre autres, à relier les mécanismes de transparence concernant la nature, les chaînes de valeur et le système commercial mondial, et de traduire les problèmes de gouvernance liés à l'information en questions de science des données.

5.13. Jusqu'alors, la recherche initiale avait révélé des possibilités de rendre plus opérationnelles les dispositions relatives à la biodiversité contenues dans les accords commerciaux, ainsi que des moyens d'améliorer les disciplines commerciales relatives aux incitations préjudiciables et de renforcer le marché du commerce vert. Le document résultant de ce travail serait disponible après l'été et le PNUE le partagerait avec les Membres.

5.14. Le PNUE espérait continuer d'apporter un soutien aux Membres dans le domaine de la science de l'environnement, de l'information technologique, ainsi que par des initiatives découlant des travaux connexes du PNUE, afin de soutenir les efforts déployés par le CTE à l'avenir.

6 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

6.1. Le Président du CCE a informé les Membres que la réunion suivante du Comité devait avoir lieu pendant la semaine du 17 octobre 2022, en même temps que la troisième Semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC.

ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE (1994)

- Point 1: Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux.
- Point 2: Rapport entre les politiques environnementales qui intéressent le commerce et les mesures environnementales ayant des effets notables sur le commerce et les dispositions du système commercial multilatéral.
- Point 3 a): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les impositions et taxes appliquées à des fins de protection de l'environnement.
- Point 3 b): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les prescriptions établies à des fins de protection de l'environnement relatives aux produits, y compris les normes et règlements techniques et les prescriptions en matière d'emballage, d'étiquetage et de recyclage.
- Point 4: Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce.
- Point 5: Rapport entre les mécanismes de règlement des différends du système commercial multilatéral et ceux qui sont prévus dans les accords environnementaux multilatéraux.
- Point 6: Effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, et avantages environnementaux de l'élimination des restrictions aux échanges et des distorsions des échanges.
- Point 7: Question des exportations de produits interdits sur le marché intérieur.
- Point 8: Dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- Point 9: Programme de travail envisagé dans la décision sur le commerce des services et l'environnement.
- Point 10: Contribution apportée aux organes pertinents pour ce qui est des arrangements appropriés concernant les relations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales visées à l'article V de l'Accord sur l'OMC.
-

ANNEXE 2: PARAGRAPHES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA

32. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants:

i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement;

ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et

iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales.

Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. Le résultat de ces travaux ainsi que les négociations menées au titre du paragraphe 31 i) et ii) seront compatibles avec le caractère ouvert et non discriminatoire du système commercial multilatéral, n'accroîtront pas ou ne diminueront pas les droits et obligations des Membres au titre des accords de l'OMC existants, en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et ne modifieront pas non plus l'équilibre entre ces droits et obligations, et tiendront compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

33. Nous reconnaissons l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Nous encourageons aussi le partage des connaissances spécialisées et des expériences avec les Membres qui souhaitent effectuer des examens environnementaux au niveau national. Un rapport sera établi sur ces activités pour la cinquième session.

51. Le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement serviront chacun, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'enceinte pour identifier les aspects des négociations relatifs au développement et à l'environnement et pour débattre de ces aspects, afin d'aider à atteindre l'objectif visant à ce que le développement durable soit pris en compte d'une manière appropriée.
